RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LE BUDGET 2025

(Du 26 novembre 2024)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 5, 19 et 26 novembre 2024 pour examiner le budget de l'exercice 2025 de la Ville de Neuchâtel. Durant cette période, les cinq sous-commissions se sont réunies pour l'examen détaillé des cinq dicastères et de la présidence.

Discussion générale

Élaboré selon le modèle comptable harmonisé (MCH2), le budget 2025 présente un excédent de charges de 8'766'227 francs.

Il s'agit d'une amélioration de 300'000 francs par rapport au budget 2024 et de presque 700'000 francs par rapport aux comptes 2023. Ce résultat est obtenu en-dehors de tout prélèvement à la réserve conjoncturelle. Il résulte d'une hausse des revenus couplée à une maîtrise de la hausse des charges, ainsi que des prélèvements aux fonds principalement dans le domaine de l'eau (19,5 millions).

Les revenus d'exploitation s'accroissent de presque 15% par rapport aux comptes 2023 et d'un peu plus de 10% par rapport au budget 2024. Les revenus fiscaux sont attendus en hausse aussi bien pour les personnes physiques que pour les personnes morales. Pour ces dernières, les estimations se basent sur les informations fournies par le canton qui sont d'expérience plutôt prudentes.

S’agissant des recettes fiscales, les discussions ont notamment porté sur l’interventionnisme du canton tant au niveau de l’imposition des personnes morales que de celle des personnes physiques. Dans le premier cas, le budget tient compte d’un écrêtage des recettes (et de ses effets redistributifs via le pot commun de l’impôt des personnes morales (IPM)), choix qui s’avère judicieux suite à la décision du Grand Conseil, lors de sa session du 5 novembre 2024, de prolonger l’écrêtage en 2025. Dans le second cas, le canton a récemment proposé d’opérer une nouvelle baisse d’impôt de 1% en 2025 (incluant la part communale). Celle-ci n’est pas intégrée aux projections budgétaires communales. À ce stade, la proposition doit encore être débattue au Grand Conseil en décembre. Quel que soit le résultat de ces débats, la commission financière tient à exprimer son mécontentement et à protester fermement contre la manière d’agir du canton qui fait des propositions impactant les revenus fiscaux des communes sans les consulter préalablement.

Les revalorisations des actions Viteos questionnent toujours autant les commissaires sachant qu’il n’apparait politiquement guère imaginable de s’en dessaisir. Après avoir déjà été revalorisées de 7 millions au budget 2024, une nouvelle revalorisation à hauteur de 8.5 millions est prévue au budget 2025. Le but de la réévaluation des actions est de garder une « true and fair view » telle que préconisée par la législation cantonale et les principes du MCH2. A l’avenir, il est prévisible que cette capitalisation baissera en lien avec les nombreux investissements prévus par l’entreprise.

La hausse des charges d’exploitation de 1.8% par rapport au budget 2024 reste maîtrisée malgré les efforts financiers importants que consentira la commune pour le déploiement du projet MAE (coût net de 950'000 francs) et la mise en œuvre de la réforme de la loi sur l’accueil des enfants (LAE3) dès le mois d’août 2025 (1,6 million). Ces deux éléments impactent surtout les charges de personnel avec des besoins importants de recrutement (+42.8 EPT) mais aussi les charges de transfert et les charges de biens et services. La commission reconnaît que ces charges supplémentaires sont un mal nécessaire pour fournir de nouvelles prestations importantes à la population de notre Ville ainsi que pour améliorer son attractivité de manière significative.

Pour le centre de santé sexuelle, la commune a signé avec le canton un contrat de prestations en 2023. A l’instar du centre d’orthophonie, elle s’est aussi mise d’accord avec certaines communes déjà pour que celles-ci prennent à leur charge une partie des coûts en proportion des services fournis par le centre de santé sexuelle à leurs résidant.e.s.

Les charges de transfert sont le poste le plus important des charges d'exploitation. Constat qui se renforce au budget 2025 puisqu'elles croissent plus fortement (+4.1%) que les autres charges d'exploitation en comparaison du budget 2024. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation projetée de la facture sociale et de la participation au pot commun des transports publics. S'agissant de la facture sociale, les commissaires s'inquiètent de la précarisation et de la paupérisation de la population de la commune. Pour le pot commun des transports publics, plusieurs commissaires s'interrogent sur les raisons de la croissance des charges et s'inquiètent de son impact pour les finances de la Ville et la concrétisation du report modal évoqué dans la stratégie de mobilité. Cependant, le poste le plus important pour les charges de transfert demeure celui des écolages de l'éorén dont le montant budgété en 2025 est de 46.6 millions. Malgré le fait que la commune soit représentée dans les instances de l'éorén, la question de la gouvernance de cette structure est soulevée par les commissaires eu égard aux montants très importants l'impactant directement.

Même si certaines économies d'échelle rendues possibles par la fusion peuvent encore être exploitées, il est constaté que la marge de manœuvre en matière d'économies se réduit d'années en années. En parallèle, les transferts nets ne cessent d'augmenter. Dans un tel contexte, les charges de transfert seront un sujet central qui devra être repris et repensé dans un avenir proche.

Dans le patrimoine administratif (PA), les investissements nets prévus sont de 48.1 millions dont 80% concernent des crédits déjà accordés. Le Conseil communal table sur un taux de réalisation de 65% pour le calcul de l'autofinancement dans l'optique d'ajuster au mieux la planification financière aux investissements qui seront effectivement réalisés. Des investissements à hauteur de 11.5 millions sont budgétés pour le patrimoine financier. Ils seront intégralement financés par la dette.

Dans le plan financier des investissements, la limite des 50 millions d'investissements nets du PA n'est pas satisfaite en 2026 et 2027, ce qui fait dire aux commissaires qu'un effort supplémentaire de planification et de priorisation des investissements doit encore être entrepris.

Le degré d'autofinancement continue son redressement dans le respect des objectifs d'assainissement des finances communales. Il atteint 14.49% au budget 2025 contre 7.10% au budget 2024. Une question a été posée en lien avec la manière de le calculer selon le modèle MCH2, en particulier sur la signification d'ajouter les charges extraordinaires que constituent les amortissements supplémentaires sur investissements

(rubrique 387). Il est attendu du Conseil communal qu'il revienne avec une explication sur la méthode de calcul préconisée par le MCH2 et qu'il clarifie le lien de l'autofinancement ainsi calculé avec les liquidités à disposition pour financer les investissements. Dans ce cadre, le Conseil communal a exprimé son souhait de développer des indicateurs plus fins pour déterminer, monitorer et gérer ses flux de trésorerie.

Malgré le plafonnement des investissements nets du PA à 50 millions de francs et l'amélioration de l'autofinancement, la dette continuera de progresser. Si l'ensemble des investissements prévus devaient se réaliser, son état prévisible au 31 décembre 2025 serait de 180 millions pour la dette à court terme et de 485.8 millions pour la dette à long terme. Aux comptes 2023, la dette à long terme atteignait 439 millions de francs. La structuration de la dette entre le court et le long terme est bonne et devrait être maintenue à l'avenir. S'agissant des intérêts passifs, ils devraient se fixer à 6,7 millions de francs, sans changement par rapport au budget 2024, ce qui s'explique par une détente au niveau des taux d'intérêt.

Fin 2025, la fortune nette devrait se monter à 164.2 millions de francs.

Rappelons encore qu'au niveau méthodologique, le budget 2025 a fait l'objet de diverses améliorations. L'exemple le plus significatif est celui de l'écart statistique RH. Celui-ci était sous-estimé les années précédentes au budget et a été recalculé sur une base empirique en tenant compte de l'augmentation prévue des EPT et des difficultés de recrutement.

Les sous-commissions des dicastères se sont réunies entre le 7 et le 12 novembre 2024. L'examen détaillé des budgets des dicastères en sous-commissions a été rendu un peu plus complexe du fait des réorganisations intervenues avec la nouvelle législature. A cette occasion, les commissaires ont pu être rassurés sur la logique dictant ces choix, qui sont porteurs de synergies, et sur les efforts annoncés en vue de faciliter et d'améliorer le travail transversal des services. Les comptes-rendus des discussions tenues dans les cinq sous-commissions sont donnés ci-dessous.

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION FINANCIERE I

Dicastère du développement durable,
de la mobilité et de la sécurité

La sous-commission financière I, composée de Mme Nicole Galland (présidente), M. Marc Rémy (rapporteur) et Mme Isabelle Mellana-Tschoumy, s'est réunie le 8 novembre 2024 pour examiner le budget 2025 du Dicastère du développement durable, de la mobilité et de la sécurité (DDMS), en présence de Mme Johanna Lott-Fischer, conseillère communale responsable du DDMS et de Mme Laure Rotzetter-Grüner, secrétaire générale du DDMS.

Ont également participé à cette séance:

Pour la partie consacrée au Développement durable: Mme Gaël Müller Heyraud, cheffe du Service de l'environnement, de l'énergie, des parcs et forêts et responsable de l'Office des parcs et promenades, M. Pierre-Olivier Aragno, délégué à l'environnement et au développement durable et responsable de l'Office de l'environnement et de l'énergie, M. Stefano Benagli, délégué à l'énergie, M. Jan Boni, ingénieur forestier, responsable de l'Office des forêts.

Pour la partie consacrée à la Mobilité et à la Sécurité: M. Frédéric Mühlheim, chef du Service de la protection, de la sécurité et de la mobilité, M. Thierry Daenzer, adjoint au chef de service, M. François Derouwaux, chef de l'Office de la mobilité, et M. Jean-Pierre Habegger, responsable des finances au secrétariat central du service.

Discussion générale

La présidente de la sous-commission remercie les personnes présentes et passe la parole à la responsable du dicastère. Cette dernière décrit les grands postes budgétaires de l'année 2025 pour le DDMS et précise les changements intervenus dans la réorganisation des services et offices depuis la précédente législature. Ceux-ci ont eu pour objectifs d'améliorer la charge de travail et les responsabilités financières, de mieux équilibrer les EPT et de mieux coordonner la prévention des risques naturels.

Les montants inscrits dans les groupes 30 (charges de personnel) sont questionnés quant à leur correspondance en termes d'EPT réels au sein des offices et services. En effet, les services et offices n'ont pas de maîtrise sur les montants inscrits dans cette rubrique par le Service des ressources humaines. Les membres de la sous-commission demandent

un éclaircissement sur la méthode de calcul utilisée pour les services et offices de la Ville en général, notamment relativement à l'écart statistique et aux variations de budget à budget, qui ne paraissent pas toujours refléter exactement l'échelon annuel et les variations de dotation EPT commentées.

Secrétariat général DDMS

153.00 Secrétariat général

Pas de commentaire.

Service de l'environnement, de l'énergie, des parcs et forêts

L'organigramme de ce nouveau service est présenté. Les membres de la sous-commission posent des questions sur la structure et sur les synergies étroites entre l'Office des parcs et promenades et l'Office de la voirie. Ces deux offices précédemment réunis au sein d'un même dicastère (et antérieurement encore au sein du même service), sont aujourd'hui complètement séparés. En réalité, la séparation est uniquement formelle, dans la mesure où ces deux offices partagent les mêmes locaux et mutualisent autant que possible leur parc matériel et leurs véhicules. Un commissaire fait part de son interrogation quant au cumul des fonctions de cheffe de service et de cheffe d'office (des parcs et promenades) et en demande les raisons. Il lui est répondu que ce poste a été mis en concours, à l'époque, dans cette configuration et que ce cumul de fonctions ne pose pas de difficulté majeure.

Investissements

Deux lignes d'investissements du patrimoine financier sont à biffer au DDMS et à attribuer au DTIB (Office des domaines).

Office des parcs et promenades

La cheffe de service détaille la structure et les activités de l'office des parcs et promenades dont elle est également responsable. Outre les prestations d'entretien des espaces paysagers, des places de jeux, des soins aux arbres, l'office réalise aussi des prestations pour les autres services et offices de la ville (entretien des surfaces pour le Service des sports et des cimetières, notamment). Les montants relatifs à ces travaux ne sont pas répercutés dans les comptes et budgets des entités de gestion

concernées (pas d'imputations internes). L'Office des parcs et promenades livre aussi une importante quantité de préavis pour l'Office des permis de construire.

Le bureau technique des parcs et promenades travaille sur les projets d'aménagement d'espaces publics en étroite collaboration avec les autres bureaux techniques (infrastructures, aménagement urbain, mobilité) dans une nouvelle structure transversale (Comité de pilotage « Espaces publics »).

116.00 Parcs et promenades

30 Charges de personnel

L'Office des parcs et promenades peine à recruter certains profils en pénurie sur le marché. En l'absence des recrutements espérés, les postes vacants sont visibles au niveau des comptes 2023 ; toutefois le budget 2025 est optimiste par rapport aux recrutements en cours en cette fin d'année 2024.

Dans cette rubrique, outre les éléments de calcul dont la maitrise incombe au SRH, la variation observable entre les budgets 2024 et 2025 trouve certains éléments de réponse dans :

- le volume proportionnel de l'ajout d'un échelon à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'office,
- la modification du système de calcul des heures supplémentaires et des piquets suite à la révision du statut du personnel communal et de son règlement d'application,
- les augmentations de dotations prévues dans le cadre des rapports 20-001 concernant le parc urbain des Jeunes-Rives (+0.8 EPT d'horticulteur-paysagiste pour l'entretien suite à la réalisation de la phase 1) et 23-023 concernant l'espace environnemental et les défis climatiques (+1 EPT transféré à l'interne depuis l'EG 114.00 Infrastructures et +0.45 depuis l'EG 120.01 Planification et aménagement urbain).

30490.94 Indemnités téléphonie mobile RH - Cat. 2

Le SRH ventile dans les entités de gestion des services et offices les abonnements de téléphonie mobile conclus pour le personnel. Un commissaire s'étonne que ces indemnités soient à la hausse dans la mesure où, grâce à une centralisation de certains achats et services, en particuliers en matière de téléphonie, la tendance est plutôt à la baisse des coûts.

31700.01 Frais de repas

Ces frais concernent les indemnités versées aux collaboratrices et collaborateurs afin de bénéficier d'un meilleur temps de pause à midi sur le lieu des activités de terrain, sans devoir effectuer de trajets ou de montage et démontage des périmètres d'intervention. Cette situation est fréquente en période estivale où les tâches sont particulièrement denses et réalisées dans les heures les plus fraiches, avant le pic de chaleur de l'après-midi et fin de journée.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Cette ligne sert à absorber les tâches qui ne sont pas réalisables à l'interne et doivent être externalisées. Elle est activée au besoin.

La question du recyclage des vêtements de sécurité usagés est soulevée, dans la mesure où les normes relatives aux vêtements techniques sont strictes et ne permettent pas le réemploi de matériel usagé. En l'occurrence, la garantie que les filières de recyclage des fibres textiles fonctionnent est relativement faible. De plus, les traitements chimiques appliqués sur ce type de vêtements incitent actuellement les entreprises publiques et privées à les envoyer plutôt dans une filière de valorisation thermique des matériaux (incinération).

124.00 Forêts

L'office est toujours plus mobilisé par les soins à apporter aux forêts suite à l'impact des changements climatiques. Dans ce contexte, la pénurie actuelle de gardes-forestiers est préoccupante.

30490.94 Indemnités téléphonie mobile RH - Cat. 2

La fluctuation importante de budget à budget provient d'une erreur. À noter que la distance et l'isolement de certains lieux d'activités des équipes forestières à travers le canton demandent une organisation spécifique des dispositifs de téléphonie et de connexion à internet pour le personnel.

31300.04 Cotisations

Certaines associations (Lignum et ForêtNeuchâtel) ont augmenté leurs cotisations. Par ailleurs, certaines cotisations ont été recalculées suite à la fusion.

Office de l’environnement et de l’énergie

La sous-commission a pris note des réorganisations comptables réalisées de budget à budget depuis la fusion et demande de clarifier la nomenclature des entités de gestion de cet office. En effet, celui-ci figure dans le budget sous le dénomination « Développement durable » ce qui ne permet pas d’identifier facilement les entités concernées. Le rattachement prévu de l’entité de gestion 121.00 au 146.03 n’a pas encore été réalisé (contrairement au 125.00 qui a intégré le 146.03). Le transfert de l’entité de gestion 121.00 Délégué à l’énergie au 114.00 Infrastructures en 2024 a été annulé par le budget 2025, et sera intégré au 146.03 au budget 2026.

121.00 Délégué à l’énergie

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Ces montants sont dédiés aux subventions. Le fonds communal pour l’énergie est alimenté par une taxe qui représente une rentrée d’environ 900'000 à 1 million de francs par année. Le règlement d’utilisation du fonds prévoit d’y puiser les montants (non plafonnés) dédiés aux subventions: le montant inscrit au budget est donc indicatif et le montant réellement prélevé pour les subventions versées sera inscrit aux comptes.

146.03 Développement durable

Parmi les six domaines de notre espace environnemental qui font l’objet d’un plan d’action (cf rapport 23-023), celui des nouvelles espèces envahissantes est particulièrement préoccupant. Un monitoring du frelon asiatique et du moustique tigre est en cours à l’échelle communale et régionale. Des moyens supplémentaires seront probablement sollicités. La multiplication des nids de frelons asiatiques, très agressifs aussi vis-à-vis des humains, doit être maitrisée afin de limiter les risques pour la faune et pour la population.

Les changements climatiques en cours impactent également la politique de prévention des risques naturels. Des mesures de réaménagement des espaces urbains doivent être réfléchies à l’aune des nouvelles proportions des montées des eaux du lac ou d’intensité de pluies notamment, en collaboration de l’Office cantonal des eaux et des dangers naturels.

Service de la protection, de la sécurité et de la mobilité

L'organigramme de ce nouveau service est présenté. La gestion du domaine public a été transférée au dicastère FEAP, tandis que l'Office de la mobilité a été intégré dans ce service.

Les membres de la sous-commission posent des questions sur la structure et sur les missions liées au périmètre communal (mobilité, sécurité publique) ou pour le compte de communes par contrat (sécurité publique de Cortaillod et de Val-de-Ruz) ou encore réalisées depuis Neuchâtel, mais à l'échelle interrégionale (protection civile, défense incendie, brigade sanitaire). Le mécanisme des flux financiers est différent pour chacune de ces activités.

Office de la mobilité

146.01 Mobilité

Cette entité de gestion comporte d'importants montants qui concernent principalement le pot commun des transports et les subventions des abonnements de transports publics.

36100.00 Dédommagements cantons et concordats

La facture de la participation de la Ville au pot commun cantonal des transports crée une fluctuation importante entre les budgets et les comptes. Les frais facturés pour le pot commun sont régis par une clé de répartition (canton 60% et communes 40% du total, puis calcul de la part de chaque commune en fonction de sa population et de la qualité des dessertes).

L'augmentation générale d'année en année s'explique notamment par l'augmentation sensible de l'offre pour l'horaire 2025, qui est liée à la profonde modification des horaires du trafic ferroviaire grandes lignes, imposée par les chantiers ferroviaires prévus en Suisse romande ces prochaines années. D'autre part, les subventions fédérales pour les transports publics ont baissé, tandis que les coûts ont continué d'augmenter (énergie, inflation).

L'augmentation de 22% des coûts du pot commun entre les comptes 2023 et le budget 2025 est questionnée. La perspective à 2028 est estimée aujourd'hui par le Canton à plus de 14 millions pour la Ville. Or, la seule Ville de Neuchâtel n'a guère d'influence sur la politique des transports publics cantonaux. À cet égard, les réflexions concernant les systèmes de

propulsions des bus sont réalisées à l'échelle cantonale. Les commissaires expriment leurs inquiétudes quant à la hausse constante de la part refacturée aux communes, l'absence de maîtrise de cette variation et le manque de visibilité quant à l'évolution de ces coûts.

Ceci dit, la politique de mobilité et de stationnement à l'échelle communale peut avoir des effets favorables aux transports publics par une augmentation de la fréquentation et donc des recettes. Par exemple, le volet «transports publics» du plan directeur de mobilité en cours d'élaboration est conduit en partenariat avec le service cantonal des transports et TransN, de même que la mise en œuvre des zones 30. Un commissaire relève que l'abaissement de la vitesse à 30 km/h est susceptible d'entraîner des courses supplémentaires qui auront forcément un impact sur la part refacturée aux communes. En effet, l'abaissement de la vitesse à 30km/h sur un axe utilisé par les transports publics n'est réalisé que lorsque la qualité de desserte des bus n'est pas prétéritée. De plus, il arrive même que la démarche d'abaissement de la vitesse mette en évidence des points faibles qui, une fois résolus, conduisent à des temps de parcours pour les bus plus favorables. Ce sera par exemple le cas sur l'axe entre Serrières et le centre-ville, où la réalisation d'un nouveau point de croisement (les bus ne devront plus s'attendre pour pouvoir se croiser) compensera largement les quelques secondes supplémentaires liées à la mise en zone 30.

146.02 Fun'ambule

Aux investissements, le montant prévu en 2028 pour le système électromécanique figure à titre indicatif pour mémoire. A noter que l'exploitation du Fun'ambule est bénéficiaire pour la Ville et ce malgré les nombreuses mises hors service de ce funiculaire

151.01 Administration

30 Charges de personnel

Les charges de personnel au sein de cette entité de gestion varient en raison du transfert du domaine public (8 EPT) vers le dicastère FEAP d'une part, et de l'autre l'arrivée de 4 EPT et des BSM provenant de l'entité de gestion 151.05 Prévention, supprimée.

31700.09 Autres frais

Les tournus pour les remises des diplômes romands de sapeur-euses professionnel-les ou pour les certifications de l'Interassociation de

sauvetage (IAS) fonctionnent par tournus entre villes. Il est d'usage que la ville hôte prenne à sa charge les frais relatifs à ces évènements, portés sur cette ligne comptable, qui varie ainsi d'année en année.

36 Charges de transfert

La sous-commission observe une variation sur ce poste, expliquée par une participation plus importante de la Ville au Syndicat de la sécurité civile du Littoral (SSCL), notamment pour le financement d'une étude relative à la coordination des interventions lors d'épisodes de crue du lac pour tout le littoral. Cette étude doit permettre de:

- Déterminer les infrastructures menacées
- Définir les priorités d'intervention des services de secours
- Définir lesquelles pourront être protégées avec les moyens d'intervention actuels
- Définir lesquelles devront faire l'objet de mesures de protection structurelles

151.02 Logistique

En 2024, l'augmentation du tarif du stationnement avait été anticipé au budget. Pour 2025, on ne prévoit le nouveau tarif qu'à partir du deuxième semestre en lien avec l'ensemble des révisions des taxes et émoluments en cours.

31300.02 Frais bancaires

Les commissions sur les transactions bancaires pour le paiement sans monnaie du stationnement (p. ex. applications en ligne ou carte de crédit) sont encore importantes, mais des améliorations du dispositif sont prévues. Un commissaire constate que de nombreux parcomètres de la commune ne sont pas encore équipés d'un système de paiement via une application, contrairement à d'autres villes de Suisse. Cela oblige bien souvent l'utilisateur à faire de la monnaie. Il lui est répondu que cette situation doit s'améliorer au cours de l'année 2025.

31300.01 Prestations de services de tiers

Beaucoup de contrats d'entretiens pour le matériel et les locaux de la Maladière, loués nus, sont indiqués sur cette ligne. Le détail précis est suivi par le secrétariat central du SPS.

151.04 Sécurité publique

L'augmentation des manifestations sur le territoire communal a ~~relativement~~ fortement absorbé les ressources humaines supplémentaires qui avaient été initialement prévus pour les contrôles de stationnement. La dotation suffisante en personnel de cet office et le recrutement aux postes vacants constituent des points d'attention pour l'avenir proche.

151.06 Région de défense incendie du littoral

39 Imputations internes

Cette rubrique représente une partie de ce que la logistique facture à la RDIL et une autre partie de ce que l'administration lui facture de son côté. La lisibilité des imputations internes est nécessaire pour la refacturation des prestations aux organes de financement. La tendance de la comptabilité MCH2 tend à supprimer les imputations internes au profit d'une comptabilité analytique.

151.07 Brigade sanitaire

30 Charges de personnel

L'augmentation des charges de personnel est due à un transfert d'EPT depuis l'administration à la brigade sanitaire, à l'augmentation des échelons et au nouveau système de calcul des heures supplémentaires et des piquets. Concernant les lignes prévues pour la formation, une régulation entre les formations qui peuvent être dispensées à l'interne et celles qui font l'objet de cursus externes est réalisée en cours d'année, en privilégiant des possibilités d'internaliser.

151.08 Protection civile du littoral

La réalisation d'une mission cantonale (gestion des équipements personnel des astreints) au profit des quatre régions implique diverses charges supplémentaire, financées par le fonds de la PCi et laissant un bénéfice modeste à notre Commune.

En fin de séance, les commissaires remercient chaleureusement les services et offices pour le travail effectué et soulignent l'importance d'un éclairage concret sur les activités envisagées, une matérialisation nécessaire pour appréhender la réalité se cachant derrière les chiffres.

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION FINANCIERE II

Présidence
Développement territorial, infrastructures et bâtiments

La sous-commission financière II, composée de Mmes Sylvie Hofer-Carbonnier et Zully Faralli ainsi que de M. Nicolas de Pury (rapporteur), s'est réunie le 12 novembre 2024 pour examiner le budget 2025 de la Présidence et du Dicastère du développement territorial, des infrastructures et des bâtiments (DTIB) en présence de Mme Violaine Blétry-de Montmollin, Présidente du Conseil communal et responsable du DTIB et de M. Antoine de Montmollin, secrétaire général du DTIB.

Ont également participé à cette séance les responsables d'entités suivant-e-s :

Pour la partie consacrée au Service des infrastructures: M. Antoine Benacloche, ingénieur communal, M. Guillaume Thorens, ingénieur communal adjoint, M. Laurent Verguet, chef de l'Office de la voirie, M. Nicolas Oppliger, chef de l'Office des stations d'épuration. Ils ont été accompagnés par deux représentants de Viteos SA, M. Olivier Chuat, responsable des eaux, et M. Damien Erard, responsable des finances.

Pour la partie consacrée au Service du développement territorial : MM. Philippe Carrard, urbaniste communal et chef du Service du développement territorial, Fabio Cruciato, co-responsable de l'Office des permis de construire et David Simonin, co-responsable de l'Office des permis de construire.

Pour la partie consacrée au Service du patrimoine bâti : Mme Emilie Clérice, chef de service adjointe et M. Adriano da Cunha, responsable du pôle entretien lourd.

Pour la partie consacrée au Service de la gérance et du logement : M. Gabriel Winkler, chef du service et Mme Nadia Ieronimo, déléguée aux affaires foncières et responsable de l'Office des domaines,

Pour la partie consacrée à la Présidence: M. Daniel Veuve, chancelier, Mme Evelyne Zehr, vice-chancelière, M. Yannick Moser, assistant de direction, M. Grégoire Oguey, archiviste communal, M. Serge Veya, contrôleur des finances, Me Gilles Méroz, chef du Service juridique et Mme Françoise Küenzi, cheffe du Service de la communication.

Dicastère DTIB

Remarques générales DTIB

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles autorités suite aux élections communales de 2024, le Dicastère comprend le Service du développement territorial, le Service des infrastructures, le Service du patrimoine bâti, le Service de la gérance et du logement ainsi que les Caves de la Ville.

Une commissaire s'interroge de la pertinence de nouvelle composition/organisation du dicastère sur la base de l'expérience des premiers mois. Il est clair que la structure actuelle rassemble plusieurs entités cohérentes en matière de territoire et d'infrastructures, ce qui permet un certain nombre de synergies. La collaboration transversale avec les autres services en charge des espaces publics, notamment dans le dicastère DDMS, est bonne.

Toutefois, le DTIB en l'état actuel présente un volume d'investissements et d'enjeux très importants à gérer. Des réflexions sont ainsi en cours à la demande du Conseil communal pour permettre d'ajuster l'organisation de l'administration sur certains points, notamment dans l'idée de renforcer les compétences en matière d'espaces publics. Il est également important de clarifier l'attribution de certains domaines de compétence de manière cohérente, comme l'énergie et les réseaux. Le volume des investissements devra aussi être mieux réparti.

Il est à noter que l'Office des domaines est désormais rattaché au Service de la gérance et du logement. La cheffe de l'Office assure également la fonction de déléguée du Conseil communal aux affaires foncières, rattachée administrativement au DTIB.

Le nouveau chef du Service du patrimoine bâti entre en fonction au 1er décembre 2024. Ce poste est vacant depuis la fin de l'année 2023 et assuré par l'architecte communale adjointe.

De manière générale, si la difficulté de recrutement de personnel dans certains domaines spécialisés avait déjà été relevée, les commissaires s'interrogent sur l'attractivité de la grille salariale communale pour certaines fonctions, notamment d'encadrement, alors qu'un nombre significatif de postes de chef-fe-s de service devront être repourvus dans les années à venir. En effet, la Ville de Neuchâtel ne paraît pas assez compétitive au niveau des salaires dans certains domaines. Cette question devrait être reprise par la Commission des finances.

Concernant l'évolution des EPT et des charges, on constate une stabilité globale pour le dicastère.

L'analyse des investissements montre que le DTIB assume 89% des dépenses brutes cumulées pour le patrimoine administratif et le patrimoine financier. A noter que des structures adéquates de gestion de projets et de gouvernance, avec en principe deux Conseillers-ères communaux-ales par projet, ont été mises en place pour gérer les différents types d'investissements.

Les commissaires remercient la Conseillère communale, le Secrétaire général, ainsi que les représentant-e-s des services pour leurs explications et réponses aux questions, donnant une vision claire des tâches et enjeux des différents services.

Secrétariat général DTIB

154.00 Secrétariat général DTIB

Les commissaires se réjouissent que le Secrétariat général forme des stagiaires MPES depuis plusieurs années.

Service des infrastructures et de l'énergie

L'ingénieur communal fera valoir sa retraite anticipée pour le 31 décembre 2025. Un processus est en cours afin de définir une stratégie pour le recrutement, avec une possible nouvelle répartition des missions et des tâches entre les différents services.

Le Service des infrastructures assure le suivi de Viteos dans l'accomplissement des tâches de ses mandats de prestations correspondant aux entités de gestion suivantes :

- 113.01 Energie
- 113.02 Eaux
- 113.03 Eclairage public

Dans le domaine de l'énergie, Viteos investit actuellement des montants très importants pour le développement du chauffage à distance, notamment sur le territoire de notre commune. Les investissements envisagés sont estimés à plus de 200 millions de francs pour les 15 années à venir.

Lors du développement du CAD dans les quartiers, Viteos assure les démarches et les éléments de contrat nécessaires avec les propriétaires

concernés et intéressés, en accord avec les dispositions légales cantonales. Sur le territoire communal, les travaux liés au CAD se déroulent selon le planning prévu, qu'il s'agisse de l'infrastructure réseau, des centrales de pompage et des stations de pompage relais.

Les fonds concernés par les mouvements peuvent être de deux types :

- Les fonds d'équipements hérités des anciennes communes de Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin avaient été constitués pour financer des dépenses en matière d'équipements. Ces fonds sont désormais interdits par la législation cantonale, avec un délai pour les utiliser. Le présent budget propose donc de prélever dans ces fonds une part des amortissements directs des investissements liés aux équipements concernés.
- Les fonds prévus pour les domaines autoporteurs. Ceux-ci restent bel et bien autorisés et doivent permettre d'équilibrer les comptes d'année en année sans devoir faire varier les prix trop fréquemment. Ces fonds peuvent aussi être utilisés en recette d'investissement dans le respect des dispositions cantonales tel que pratiqué par la Ville. Si les fonds sont trop dotés de manière chronique, la commune se doit d'adapter les taxes et émoluments y relatifs pour que le domaine reste bien autoporteur. C'est le cas pour la taxe déchet ménage qui sera diminuée selon ce qui est décrit au chapitre de l'Office de la voirie.

113.01 Energie

A noter que l'énergie sur le territoire communal est délivrée très majoritairement par Viteos. Toutefois, la desserte sur une partie du territoire de la commune est assurée par Groupe E.

Les prix de l'électricité et du gaz sont annoncés à la baisse pour ces prochains exercices. Le pourcentage de baisse devrait se situer pour les deux vecteurs énergétiques, aux alentours de 15-20%. Cette baisse est due à des équilibres et des tarifs définis à un niveau européen et/ou Suisse. Un tout ménage a d'ailleurs été transmis à l'ensemble de la population par Viteos pour expliquer les variations de prix.

Une commissaire s'interroge sur l'importance de la production d'énergie photovoltaïque. La production d'électricité photovoltaïque sur les bâtiments du patrimoine administratif de la Ville représentera plus de 60% de l'électricité totale consommée par ces derniers à la fin de l'année 2024. Ce taux avoisinera 97 % en 2027, avec notamment l'installation à la step d'environ 4'000 m2 de panneaux photovoltaïques en 2026. La part d'énergie électrique produite par le photovoltaïque sur l'ensemble du

territoire communal, en se basant sur les projets annoncés et les récentes réalisations (site TAKEDA), se situera proche de 17% du potentiel électrique photovoltaïque rapporté à l'ensemble théorique des toitures.

35110.00 Attributions aux fonds du capital propre

Ce chiffre correspond à l'alimentation du fonds communal de l'énergie, qui sert ensuite à différents subventionnements et encouragements à la production d'énergie renouvelable ou à des assainissements énergétiques.

113.02 Eaux

Le mandat qui lie Viteos et la Ville pour l'entretien des infrastructures est rediscuté chaque année. La Ville est propriétaire du réseau d'eau (contrairement aux réseaux d'énergie et d'éclairage public qui sont propriétés de Viteos). Sur le coût total du mandat de 6 millions, le montant de l'énergie nécessaire représente environ 1 million. A cela s'ajoute les intérêts refacturés à la Ville concernant les investissements réalisés par Viteos sur notre territoire.

113.03 Eclairage public

Le nombre de manifestations augmente avec des charges supplémentaires à la clé, ce qui montre en soit le dynamisme de la commune. Ces enjeux d'éclairage sont désormais pleinement intégrés dans la conception des projets d'aménagements urbains.

31300.00 Prestations de services de tiers

L'augmentation sensible du montant est liée à deux facteurs :

- Les charges financières
- La reprise des contrôles OIBT (Ordonnance sur les Installations de Basse Tension) par Viteos pour Corcelles-Cormondrèche (répond à des obligations fédérales)

Avec le renforcement des normes en vigueur notamment suite à la votation du 9 juin 2024 sur la loi sur l'énergie, la charge administrative pour les entreprises comme Viteos pour le suivi et le reporting augmentent.

Office administratif et technique

114.00 Infrastructures et énergies

Il est à relever que l'entier de la gestion de taxation déchets est assuré par l'Office administratif et technique, même si les montants sont rattachés comptablement aux entités 115.02 et 115.03.

Le poste de délégué à l'énergie et les charges liées ont été réattribués au dicastère du DDMS (charges de personnel, charges de transfert, subventions), compte tenu de la réorganisation des dicastères à la suite des élections communales.

Le budget montre une augmentation des prestations réalisées par l'Office sur les objets d'investissement (43100.00 Prestations propres s/immo. corp. portées à l'actif)

Office de la voirie

115.01 Voirie

31300.01 Prestations de services de tiers

Correspond à toute une série de prestations assurées par des entreprises sur demande de la voirie et du bureau technique (114.00), notamment de l'entretien courant, réparation de routes, barrières, murs, ou de différents éléments urbains (qui ne sont pas liés à des investissements et des renouvellements complets). Dès le budget 2024, cette même ligne au 114.00 est mise à zéro. Toutes les prestations sollicitées par le bureau technique sont imputées à la Voirie.

313320.00 Honoraires de conseillers externes et experts.

Dès le budget 2024, le montant est mis à zéro, les études et expertises sont mandatées et imputées au bureau technique (114.00)

115.02 Déchets ménages

Le budget 2025 propose au Conseil général une diminution de la taxe de base de CHF 105.- à CHF 80.- et de la part impôt de 30% à 10%. La recherche permanente d'optimisations des prestations communales en la matière ainsi que la dotation du fonds permettent de procéder à ces opérations.

31300.01 Prestations de services de tiers

Correspond notamment à des frais de ramassage assurés par des entreprises externes. On constate une diminution des prestations des entreprises mandatées à Peseux et Corcelles-Cormondrèche suite à l'installation de containers enterrés.

115.03 Déchets entreprise

Pas d'adaptation de la taxe déchets concernant les entreprises car la dotation du fonds est adéquate.

Office des stations d'épuration

117.00 Station d'épuration (STEP Neuchâtel)

Les travaux sur la STEP Neuchâtel suivent leurs cours, avec une grande attention portée sur la communication ce qui permet une bonne acceptation par la population. La gouvernance du projet est exemplaire et permet une bonne maîtrise des coûts, malgré le contexte difficile notamment au niveau de l'inflation, de la sécurité et de la qualité des prestations et des performances exigées de l'ensemble des prestataires contractés.

L'ingénieur communal, par délégation du Conseil communal, est membre du Comité de direction de la Step de la Saunerie et s'investit de manière marquée pour l'accompagnement du projet de modernisation de ladite STEP qui dessert une partie de notre commune depuis la fusion. Le crédit initial voté par le syndicat intercommunal de la Saunerie en 2020 afin de répondre en particulier aux obligations de traitement des micropolluants s'élevait à 44 millions de francs HT. Ce chiffrage était basé sur un avant-projet. Après analyse du dossier et de l'établissement du projet définitif, un crédit complémentaire va devoir être sollicité auprès du Syndicat intercommunal en décembre 2025. Ces coûts seront répercutés sur les communes membres du syndicat. Cette augmentation de crédit représentera, pour notre commune, environ 4 centimes/m^3 d'eau consommée au terme des travaux (2029-2030). La taxe d'épuration et la réserve liée permettront d'absorber cette légère augmentation. La taxe sera maintenue au niveau actuel de 2.15 francs/m^3 consommée.

38790.00 Amortissement supplémentaire sur investissement

Prélèvement des montants disponibles sur le fonds autoporteur en question, afin d'amortir directement les investissements. Les montants sont compensés par un prélèvement équivalent au compte 45110.00 (le même mécanisme apparaît dans plusieurs entités).

Service du développement territorial (SDT)

Le Service du développement territorial gère un volume d'investissement important et des enjeux significatifs en matière de développement territorial. Une priorisation des dossiers est effectuée en fonction des projets votés par le Conseil général, des obligations légales en vigueur, des calendriers fixés par les différentes autorités et autres planifications supérieures ainsi que des projets privés. La gouvernance en matière d'espaces publics a été revue, avec la constitution d'un comité de pilotage transversal et d'une commission de coordination rassemblant les services et les dicastères compétents en la matière.

Un enjeu majeur à l'heure actuelle est bien sûr la révision du PAL en cours, pilotée par le Service du développement territorial en coordination avec l'ensemble des services concernés. Concernant les autres planifications prioritaires, on peut notamment mentionner :

- Elaboration des cahiers des charges des sites stratégiques du PAL (gares, secteur des Chapons, cuvette de Vauseyon et secteur des Vernets)
- Accompagnement des projets privés engagés depuis plusieurs années, soit les plans spéciaux et les plans de quartier, La Cernia, Chant des Oiseaux, Les Arniers, Les Cadolles Sud et Portes-Rouges
- Réalisation d'un plan spécial pour le secteur du Port de Neuchâtel
- Élaboration d'un programme d'actions (feuille de route) pour le secteur de la gare de Neuchâtel, en coordination étroite avec les partenaires externes que sont les CFF, l'Office fédéral des transports et le Service cantonal des transports
- Projet d'agglomération, 5e génération (2028-2031)

Afin d'améliorer les conditions pour la formation d'apprenti-e-s (CFC dessinateur-trice en planification du territoire – 4 ans), le Service met en place un projet pilote avec une formation sur deux ans au Service du

développement territorial et sur deux ans dans un bureau privé. Cela doit permettre de renforcer l'attractivité de cette formation.

Certains mouvements entre les offices au sein du service sont expliqués par des rattachements différents de postes de secrétariats. Une tendance marquée au niveau de l'ensemble du service est la diminution des mandats externes. Les prestations sont reprises à l'interne pour certains projets.

Office de la planification et de l'aménagement urbain

120.01 Planification et aménagement urbain

Une commissaire s'interroge sur l'avenir de la passerelle à l'est de la gare de Neuchâtel (passerelle rouge des Fahys). Celle-ci pourra demeurer en l'état pour quelques années. Toutefois, l'élaboration d'un programme d'actions (feuille de route) pour le secteur de la gare de Neuchâtel est en cours, en coordination étroite avec les partenaires externes que sont les CFF, l'Office fédéral des transports et le Service cantonal des transports. Il s'agit de préparer les évolutions nécessaires de la gare de Neuchâtel, en lien avec sa modernisation et l'accueil de la ligne directe.

Les projets d'agglomération permettent de solliciter des cofinancements de la Confédération, souvent en lien avec des aspects de requalification d'espace public et de mobilité douce. C'est notamment le cas dans le cadre des réaménagements en cours à Peseux, aux Jeunes-Rives, au Clos-de-Serrières ou encore à la rue Louis-Favre. Une stratégie est mise en place au niveau du canton pour permettre de réattribuer les cofinancements prévus pour des projets dont la réalisation est retardée à d'autres projets. Nous avons abordé le sujet des projets d'agglomération, en discutant notamment de la mobilité douce, des projets urbains comme la fontaine de Peseux, ainsi que du chauffage à distance.

La planification pour le projet du réaménagement du Clos-de-Serrières, validé en votation populaire, a été revue en fonction de l'évolution du contexte (arrivée du CAD et maintien des lignes électriques pour les bus). Il s'agit de réaliser la place en priorité.

Une commissaire relève qu'il est parfois difficile de se repérer pour les citoyen-ne-s entre les différents régimes de circulation, notamment entre les zones 20 et les zones 30. L'exemple de la Rosière est évoqué. Concernant ce cas, le marquage va être complété très prochainement. L'exemple de l'est de la rue des Parcs est également évoqué par les commissaires.

Il est à relever que le passage en zone 20 donne la priorité aux piétons, dans des espaces où l'on veut donner une affectation différente qu'uniquement routière, souvent à proximité d'une place piétonne existante. Par ailleurs, une zone 20 ne peut pas comporter de trottoirs, les investissements peuvent donc être conséquents pour l'aménagement. En revanche, la zone 30 répond principalement à des objectifs d'apaisement du trafic et de diminution des nuisances. La question de la sécurité des piétons doit rester prioritaire dans tous les cas.

Dans cette optique, une commissaire relève qu'il serait intéressant d'étudier la question de la circulation sur la rue Arnold Guyot, qui ne dispose d'un trottoir que d'un seul côté. Les piétons traversent régulièrement cette zone, et de nombreux enfants jouent dans cette rue.

Le Service profite des opportunités liées notamment aux travaux du chauffage à distance pour prévoir des réaménagements en surface dans les rues et quartiers concernés.

Les commissaires relèvent le succès de la première étape des Jeunes-Rives, notamment au niveau de la mixité de la population qui l'utilise et de l'enthousiasme que cela génère. Des réflexions sont en cours pour la suite du projet, avec la volonté de questionner les points qui doivent l'être (notamment du point de vue de l'environnement, des finances et de la prise en compte des utilisateurs du site). Le Conseil général sera saisi d'un rapport au premier semestre 2025 pour le 2ème crédit.

Office des permis de construire

120.02 Permis de construire

Depuis le printemps 2024, la conduite de l'Office est assurée par deux collaborateurs en partage de poste. Il s'agit d'un modèle nouveau au sein de l'administration communale.

Une commissaire s'interroge sur les délais de traitement des permis de construire. Il est répondu que la durée de certaines procédures ont été améliorées mais que d'autres dépendent de la phase de mise à l'enquête publique. Les oppositions deviennent également toujours plus nombreuses et rallonger les procédures. La mise en place d'un meilleur accompagnement des propriétaires et porteurs de projets en amont, notamment par l'Office des permis de construire et la Commission d'urbanisme, permet d'améliorer significativement leur traitement et leur compatibilité avec la règlementation et dans les délais.

Un projet de révision des émoluments liés aux permis de construire a été préparé dans le courant de la législature passée par le Service. Ces nouvelles règles permettraient d'accroître les ressources à disposition de la commune. Un rapport devrait être présenté par le dicastère des finances prochainement au Conseil général, de manière intégrée pour l'ensemble des taxes et émoluments de la commune.

Actuellement, la moyenne des dossiers de permis de construire traités par l'Office s'élève à environ 600. Parmi ceux-ci, il existe plusieurs dossiers d'importance, en lien avec les grands projets de développement sur notre territoire. On observe également un nombre important d'installations de pompes à chaleur.

Service de la gérance et du logement et des domaines

119.01 Gérance et logement

Le Service se recentre peu à peu sur les bâtiments en mains communales. Il s'agit notamment de ne plus assurer la gérance de bâtiments pour des tiers (ex. CPCN). En effet, la gestion d'immeubles pour la CPCN en pleine rénovation de son parc immobilier implique un travail important en terme de résiliation de baux, sur lesquels le SGL n'a pas d'influence et dont la Ville ne tire aucun avantage.

Une partie du programme d'assainissement du patrimoine financier est gérée directement par le SGL, concernant principalement des immeubles locatifs standards, ceci dans un souci de pouvoir gérer de la meilleure des manières les locataires. Les objets plus importants du programme sont gérés par le SPB, de même que l'entier du programme pour l'assainissement du patrimoine administratif.

Une nouvelle organisation est en cours afin de renforcer les capacités en terme de gestion de travaux d'assainissement du patrimoine financier ainsi que de l'application de la stratégie immobilière et de la politique du logement.

L'activité des agents d'exploitation se déroule globalement à satisfaction. Certaines clarifications sont en cours concernant notamment le rapport entre les enseignant-e-s et les agent-e-s d'exploitation ainsi que sur leurs cahiers des charges respectifs.

44700.00 Loyers et fermages, biens-fonds PA

Il s'agit essentiellement de l'adaptation des prix pour les loyers de l'Eoren. Selon les dernières informations, un montant supplémentaire de 630'000 francs concernant principalement le collège des parcs n'a pas pu être mis dans le budget.

165.00 Chauffage à distance

Le chauffage à distance des anciennes communes de Peseux et Corcelles-Cormondrèche se doit d'être autoporteur selon la législation en vigueur. Ce n'était pas le cas depuis plusieurs années, car les tarifs n'avaient pas été adaptés aux prix du marché notamment avant la fusion. C'est désormais le cas.

Office des domaines

123.00 Domaines (et affaires foncières)

La cheffe de l'Office des domaines assume également le rôle de déléguée aux affaires foncières. Le budget des affaires foncières est intégré dans cet Office.

Concernant les domaines, un employé à 50% assure l'entretien des domaines privés communaux à Chaumont (Signal 14, Tour 23, Parc aventure, Allés des frênes 8, Topeka ranch, Pré Louiset, domaine Jeanjaquet ainsi que certaines parcelles seules).

Pour les jardins potagers, les contrats prennent la forme de baux à loyers.

La plus-value liée à la vente de Cité-Joie était comptabilisée dans le budget 2024 car il s'agissait d'une vente à terme pour le 01.01.2024 (44434.00).

Service du patrimoine bâti

119.02 Patrimoine bâti

Un nouveau chef du Service du patrimoine bâti va entrer en fonction le 1er décembre 2024. Une attention particulière a été consacrée au processus de recrutement pour trouver les compétences adéquates pour conduire ce Service qui a connu plusieurs difficultés organisationnelles au cours des années écoulées.

La distinction entre entretien lourd et entretien léger demande une coordination constante entre le SPB et le SGL sur les travaux à accomplir.

Les projets principaux d'investissement portés par le SPB concernant le PA sont le collège des Parcs (le gros est fait), l'auberge de jeunesse, le collège latin et l'assainissement énergétique du PA (1ère étape du crédit-cadre).

Un point de situation précis sur l'utilisation des crédits d'assainissement énergétique PA et PF sera effectué dans le cadre du rapport sur les comptes.

Les commissaires préavisent favorablement les projets d'arrêtés II et IV du budget en ce qui concerne le Service du patrimoine bâti.

Caves de la Ville

122.00 Caves de la Ville

Le budget 2025 est le premier à être établi sur la base de la nouvelle organisation des Caves de la Ville, validée par le Conseil général en janvier 2024 et qui a été effective déjà pour les vendanges 2024. Les mouvements entre le budget 2025 et le budget 2024 sont liés à cette réorganisation.

Dicastère de la présidence

L’entité 169.00 Délégué aux droits politiques est traitée dans le cadre de la sous-commission du dicastère FEAP par son rattachement administratif avec le SEPOQUA.

Chancellerie

100.07 Secrétariat

Les subventions relatives à la Coopération internationale sont principalement versées à Latitude 21, dont la connaissance du domaine permet d’allouer les moyens de manière pertinente. Certains projets font toutefois l’objet de subventions directes.

162.00 Assemblées citoyennes

31300.01 Prestations de services de tiers

Le montant mis à disposition des assemblées citoyennes pour la réalisation de projets n’a pas été modifié, même si les dépenses effectives sont pour l’heure largement en dessous des montants au budget. 18 projets ont été validés par les Assemblées citoyennes. Sur ces 18, neuf ont été réalisés ou sont en cours de réalisation, deux ont été abandonnés et sept sont en cours de développement.

Certaines questions sont posées sur le rôle et les demandes déposées par les assemblées citoyennes, notamment pour éviter des doublons avec les objets déposés par Conseil général.

Office des archives

102.00 Archives

Sur les 3 EPT de l’Office, 1 EPT est un contrat à durée déterminée jusqu’en mars 2026 en lien avec un afflux particulièrement important d’archives dû notamment à la fusion. Il s’agit notamment des archives du Musée d’Ethnographie, qui a dû libérer des locaux externes au Musée dans un délai court. Cette situation rend nécessaire des locaux temporaires pour leur traitement et leur remise en état.

Une solution n'a pas encore été trouvée sur le long terme pour le dépôt des archives de l'administration. En effet, le pôle muséal ne suffira pas pour l'ensemble des archives administratives communales.

Le rôle et le dynamisme du nouvel archiviste communal est souligné, qui permet à la fois des collaborations avec l'Université, une modernisation du traitement des archives et une mise en valeur de notre patrimoine via des expositions.

Contrôle des finances

104.00 Contrôle des finances

Il est relevé que le Contrôle des finances est totalement libre d'aller examiner les points qui l'intéressent dans les différents services et offices. Cela débouche sur des rapports et des recommandations, qui doivent être traitées puis classées le cas échéant.

Globalement, les pratiques comptables sont harmonisées entre les services et les différentes entités.

Des SCI spécifiques pour plusieurs services sont mis en place et gérés par les entités concernées, puis vérifiés par le Contrôle des finances et l'Organe de révision.

Service juridique

106.00 Service juridique

En plus de ses tâches historiques, le Service juridique est de plus en plus impliqué dans les projets transversaux, notamment dans le domaine de la construction.

Le Service juridique s'engage pour la formation en accueillant une avocate stagiaire qui apporte également des compétences au Service.

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

Dans le cadre de conventions, le Service juridique accomplit des prestations pour différents syndicats (BPUN, syndicat du théâtre du Passage, Eoren) qu'il facture à un tarif préférentiel.

Service de la communication

150.01 Communication

Au niveau des charges, on constate une augmentation des besoins de photos. Cela se traduit par une légère augmentation des honoraires dans le budget 2025, compensée par une économie sur les frais de port (ajustement aux dépenses effectives). Les frais de livraison et de port pour la distribution du journal N+ pourraient être influencés par les mesures prises par l'entreprise mandatée (BAN) pour améliorer durablement sa distribution ainsi que par les choix effectués par la Ville en la matière.

Un investissement est prévu en 2025 pour réaliser une nouvelle signalétique interne dans le giron communal.

Les commissaires soulignent la qualité du travail fourni par le Service de la communication, notamment dans le cadre de l'animation des réseaux sociaux.

33 Amortissements du patrimoine administratif

Plusieurs projets, notamment concernant l'identité visuelle de la Ville et la production d'un film de présentation, seront bientôt complètement amortis.

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION FINANCIERE III

Finances, économie, affaires sociales et population

La sous-commission financière III, composée de Mme Manuela Honegger, rapporteure, MM. Camille Gonseth et Flavio Principi, s'est réunie le 8 novembre 2024 en présence de M. Jonathan Gretillat, responsable du dicastère FEAP, pour examiner le budget 2025. Ont également participé à cette séance : pour les finances, M. Anthony Cour, chef du service des finances ; pour l'économie, Mme Caroline Juillerat, déléguée à l'économie et aux commerces ; pour le tourisme, Mme Lena Brina, déléguée au tourisme ; pour le domaine public, Mme Vanessa Schneider, cheffe de l'office du domaine public ; pour l'action sociale, M. Frédéric Richter, chef du service de l'action sociale et Mme Nives Faggiani, responsable financière du service ; pour le SEPOQUA, M. Bertrand Cottier, chef de service et Mme Montserrat Canete, cheffe de l'office des cimetières ainsi que M. Samuel Monbaron, secrétaire général.

Introduction

En préambule, un-e commissaire demande une discussion générale sur le budget, point qui est abordé avec le service des finances. Il est aussi demandé d'avoir une présentation générale des grandes variations en charges et dépenses pour l'ensemble des services. Cette demande sera étudiée en vue des prochains budgets et les comptes.

Agglomération

L'agglomération (148.00) est une entité de gestion sans personnel. Au niveau des finances, on y trouve les cotisations aux différentes organisations concernées (ACN, Objectif.ne, Région Neuchâtel Littoral (RNL), Réseau des Villes de l'Arc jurassien (RVAJ), région capitale suisse).

Le responsable du dicastère représente la Ville au sein de l'ACN, dont il est membre du comité et membre des CDC finances (vice-président) et social (président).

Pour rappel, Objectif.ne est divisé en régions, Neuchâtel fait partie de la RNL. Il s'agit d'une association traitant de thématiques techniques, par exemple en lien avec l'innovation, l'aménagement du territoire et la mobilité (par exemple le projet de « Voie verte » en cours d'étude).

Le RVAJ comprend les villes de plus de 3000 habitant-e-s de l'Arc jurassien. Yverdon, Neuchâtel, St-Imier, Bienne, Le Locle et La Chaux-de-Fonds en sont notamment membres. Des thèmes globaux de l'Arc jurassien transfrontalier y sont traités. A titre d'exemple, la problématique des horaires CFF est citée.

La Région capitale suisse regroupe des régions, villes et cantons dans l'espace Bern-Mittelland. Cette organisation fait notamment du lobbying à Berne pour cette partie du pays.

Le responsable du dicastère est délégué de la Ville pour ces différents regroupements. Concernant les CDC, chaque membre du Conseil communal siège dans celles relatives aux domaines d'activités de son dicastère.

Les charges de cette entité de gestion concernent, outre les cotisations, les amortissements (33) des investissements liés à la mise en place de la fusion. Ces dernières sont donc appelées à disparaître à moyen terme.

Au sein d'Objectif.ne, dans le cadre du projet MAE, la Ville a demandé à la RNL une participation à une étude sur le projet, les résultats pouvant intéresser l'ensemble des communes du littoral.

Secrétariat général FEAP

La baisse des charges de personnel est liée au changement de dicastère du développement technologique dont le personnel était auparavant rattaché à l'entité 155.00.

Finances

Les commissaires remercient unanimement le responsable de dicastère et le nouveau chef du service des finances pour ce budget à la fois compréhensible et bien réalisé qui permet de comprendre les services et prestations délivrés à la population.

Il est précisé que la refonte des dicastères décidée par le Conseil communal lors du début de la nouvelle législature a des effets sur le budget, les changements opérés engendrant dans certains cas des difficultés de comparabilité et de lisibilité par rapport aux budgets et comptes précédents. Au domaine public notamment, il n'y a pas de comparaison avec le passé, ce qui rend la lecture plus difficile. Par contre, la refonte des dicastères engendre de nouvelles synergies dans les services concernés. Une recherche d'équilibre et de cohérence a été

menée par le Conseil communal. Au FEAP, cela concerne principalement les domaines économie – tourisme – domaine public et le regroupement de l'insertion socio-professionnelle au sein de l'action sociale.

Un-e commissaire souligne l'aspect positif des objectifs atteints (évolution du degré d'autofinancement qui respecte le RCF, déploiement de MAE), mais également les sources d'inquiétudes en lien avec l'évolution de la conjoncture et la subsistance d'un déficit structurel malgré une hausse prévue des rentrées fiscales. Le budget tel que présenté ne permet pas de voir les EPT par service, ce qui constitue un manque. Il a été indiqué que le rapport de gestion présentera les EPT relatifs à chaque dicastère dans des tableaux détaillés.

Il est également proposé d'intégrer aux budgets futurs l'évolution des EPT par dicastère.

Concernant le projet REMO piloté au sein du dicastère FEAP, les réflexions actuelles portent sur d'une part le développement de la commune, et d'autre part sur les éléments sur lesquels nous avons la maitrise (fonctionnement interne, etc.). Les effets de la fusion ne sont pas encore définitifs, des surcoûts apparaissant dans un premier lieu, mais des économies d'échelle découlant de la fusion sont attendues à terme.

De manière générale, la question est posée de l'ampleur des mandats externes, notamment avec certains honoraires de conseillers externes et agences de consulting international et hors cantons. Les commissaires mettent en avant l'avantage de recourir à des prestataires locaux plutôt qu'à de grandes entreprises.

La question est posée de la budgétisation de l'écart statistique RH. Celui-ci est comptabilité dans sa totalité en rubrique 30990.00 au budget du service des ressources humaines. Le chef de dicastère rappelle que l'écart statistique était sous-estimé les années précédentes au budget et a été recalculé sur une base empirique en lien avec l'augmentation de personnel prévue, en se fondant notamment sur un marché de l'emploi sec. Il est proposé de donner l'information au prochain budget de l'ampleur de cet écart statistique considéré pour chaque dicastère.

Sur les projections du plan financier et des tâches (PFT) 2026-2028, leur degré d'incertitude lié n'est pas précisé. Des commissaires demandent à connaître les hypothèses prises pour élaborer le PFT et relèvent qu'il serait intéressant de connaitre les scénarios envisagés, et de les établir de manière plus fine et documentée.

Il est répondu que la commune ne dispose aujourd'hui pas des ressources pour réaliser des analyses précises sur les éléments conjoncturels et que l'élaboration du PFT repose pour l'essentiel sur des informations données par le Canton, et parfois sur des données non actualisées chaque année. Tel est notamment le cas de l'évaluation des recettes fiscales futures que pour l'évolution du taux de précarité au sein de la population (comparable au taux de pauvreté de la statistique fédérale).

103.01 Finances

La mission du service des finances consiste principalement à garantir une utilisation optimale des ressources pour toutes les prestations fournies à la population, et d'apporter son appui de manière transversale aux différents services de l'administration communale.

L'organisation et les prestations du service sont en évolution avec une augmentation des ressources dans les aspects analytiques, projectionnels et de contrôle de gestion en réduisant les besoins dans les domaines purement transactionnels, notamment par des optimisations des méthodes de travail (par exemple le traitement des factures). Les changements au sein du service vont générer des besoins de formation. Une baisse de charges de personnel en lien avec un non renouvellement de poste (env. -1 EPT) est à noter. L'évolution des besoins de personnel sera analysée en lien avec l'évolution des missions du service.

Un-e commissaire demande s'il y a une répartition fonctionnelle des intérêts passifs. Il est répondu par la négative : ceux-ci sont imputés au service des finances, mais ils sont pris en compte dans les autoporteurs pour évaluer le niveau de taxes.

Une autre question est posée concernant la méthode de réévaluation des actions de Viteos (amélioration de 1.5 millions de francs).

Le calcul de la valeur de l'action est lié aux capitaux propres de l'entreprise. A l'avenir, il est prévisible que cette capitalisation baissera en lien avec les nombreux investissements prévus par l'entreprise. Le but de la réévaluation des actions est de garder une « *true and fair view* » tel que préconisé par la législation cantonale et les principes du MCH2.

Les actions d'Ello sont comptabilisées au patrimoine financier (44) alors que celles de Viteos font partie du patrimoine administratif (43). Il est demandé la raison de cette différence. Cette répartition est liée aux règles comptables en vigueur.

Au budget 2024, l'absence de prélèvement à la réserve conjoncturelle est soulignée. La bonne situation conjoncturelle qui influence encore positivement le budget 2025 l'explique.

Concernant les frais de participation au bordereau unique, il est précisé que le canton se charge de la taxation des impôts et refacture aux communes une partie du travail.

103.02 Impôts

Dans cette entité de gestion, un-e commissaire demande ce qui est compris dans les 22 millions de francs de charges au budget. Les charges figurant à la rubrique 103.02 sont liés à l'ensemble des échanges financiers relatifs à la fiscalité. Ces charges correspondent pour l'essentiel à la péréquation.

Les activités menées dans le domaine des impôts pour l'élaboration du budget constituent principalement du monitoring et une évaluation des recettes fiscales, notamment grâce aux nombreux échanges tant avec le secteur public que privé afin de pouvoir disposer de projections malgré les difficultés imposées par le secret fiscal.

Un-e commissaire s'interroge sur le niveau de connaissance des autorités cantonales quant aux grandes évolutions conjoncturelles. En général, les estimations cantonales sont plutôt conservatrices. On le constate dans les comptes de l'Etat où les recettes fiscales sont systématiquement sous-estimées au budget. Ce sera vraisemblablement le cas en 2024 également.

Concernant la hausse des revenus fiscaux, il est expliqué qu'en lien avec les personnes physiques, il s'agit essentiellement de l'augmentation de population prévue, qui passe le seuil des 45'000 habitants, et d'une évolution positive de 3% du revenu imposable. L'année 2025 devrait se poursuivre selon la tendance observées en 2023 et 2024.

Concernant l'impôt des personnes morales (IPM), le budget comprend une écrêtage des recettes sur les mêmes bases que pour l'année 2024, ainsi qu'un accroissement de redistribution du pot commun de l'IPM (dont environ un tiers revient à notre commune, sur la base du nombre d'emplois).

Economie, tourisme et domaine public

Une réorganisation de ce service est à signaler. Auparavant, l'accent était porté sur la domiciliation. Cet axe a été rapatrié du côté du service de la gérance et du logement, et le service se concentre désormais sur l'économie locale et les acteurs économiques de proximité. L'arrivée de l'office du domaine public dans le service va également en ce sens.

108.00 Economie

L'office sera dotée de 1,5 EPT au budget 2025, contre 1,7 EPT (transfert de 0.2 EPT au service de la gérance et du logement pour les aspects liés à la domiciliation). Le poste de chef de service qui était inscrit au budget 2024 n'a pas été repourvu, mais remplacé par un poste de chef-fe de projet réduit à 60%.

Cet office a notamment pour mission d'entretenir des contacts avec les acteurs économiques locaux, les artisans et les commerces afin de valoriser leur activité et de renforcer l'attractivité économique de la commune. De nombreux contacts ont également lieu avec les délégués de quartier ainsi que les associations locales de commerçants. Les activités actuelles se concentrent sur les animations de fin d'année pour valoriser la ville et ses différents quartiers et villages.

Un travail intense est mené avec les associations Neuchâtel-Centre pour les commerçants et avec Jeudi-Oui pour la population, qui réalise des événements populaires qui rassemblent toutes les catégories de la population et mettent en avant les quartiers, leur patrimoine et les acteurs économiques locaux.

Un-e commissaire demande quelles sont les subventions budgétées au 108.00 : on retrouve principalement Jeudi-Oui, la Plage de glace, la Corrida Raiffeisen, l'association Neuchâtel-Centre ainsi que la subvention au Junior College.

Les commissaires saluent les efforts de la commune pour dynamiser les quartiers.

Concernant l'évolution de l'office, il est précisé qu'au départ en retraite du délégué au centre-ville, l'actuelle déléguée à l'économie et aux commerces a été engagée pour reprendre certaines tâches. Le poste a été revu pour ne plus l'axer sur le centre-ville mais sur toute la commune fusionnée. Les regroupements et associations locales des villages fusionnés fonctionnent très bien et une saine collaboration est née avec le soutien des délégués de quartier.

Un-e commissaire s'interroge sur l'accompagnement de la Commune en cas de rénovation par leurs propriétaires de bâtiments situés dans les centres puisque ces travaux sont sources de nuisances sonores et qu'ils empiètent souvent sur le domaine public. Il est relevé qu'en général, des discussions avec les propriétaires sont menées dans le but d'accompagner ceux qui ont des locaux vides, pour trouver des solutions constructives.

La rubrique recrutement de personnel (30910.00) est comptabilisée à zéro, mais subsiste dans le budget car des frais y étaient imputés en 2023.

Concernant la collaboration avec la Fête des vendanges, l'office est impliqué dans les aspects de communication, d'anticipation des besoins et d'assistance des commerçants notamment pour les questions d'accès et de livraisons et d'échanges sur leurs attentes.

Ce travail de mise en relation a généralement lieu avec les organisateurs de toute les grandes manifestations pour garantir une bonne communication entre les acteurs économiques et les événements tels que le NIFFF, la Quinzaine neuchâteloise ou encore les animations de fin d'année. Une demande croissante d'animations dans les quartiers et villages est d'ailleurs constatée.

A propos des animations de fin d'année, une augmentation de coûts est à signaler en lien avec les locations de chalets et un renforcement des animations qui commencent plus tôt (dès début décembre) et finissent plus tard (jusqu'à nouvel an).

Une question est posée en lien avec la conjoncture pour les commerces locaux, s'agissant de l'impact de la crise énergétique, de l'inflation ou encore de l'augmentations de loyers. Pour certains acteurs économiques locaux, les principales difficultés proviennent de l'échéance de remboursement des prêts COVID. La hausse des coûts de l'énergie et des loyers est également souvent relevée comme problématique pour beaucoup. Il y a également lieu de noter le changement de tendances et d'habitudes de consommation de la population, en particulier en lien avec les achats sur internet.

Du côté de la commune, un travail de soutien et d'accompagnement des acteurs locaux est mené. Cette action est toutefois limitée, notamment en lien avec les propriétaire privés. La modification de la réglementation d'aménagement en lien avec les rez-de-chaussée est rappelée. La commune est active dans le but de maintenir un dynamisme économique, que ce soit avec les importants investissements dans le développement

territorial de la commune et par une politique foncière lorsque cela est opportun et possible.

Un-e commissaire s'interroge au sujet des pop-up stores. Ce concept s'avère parfois compliqué pour les propriétaires, mais un soutien est proposé par la Ville. Il existe à Neuchâtel plusieurs lieux de cosharing dans des boutiques. Ce modèle est très apprécié car il permet de réduire les charges et de partager sa clientèle avec les autres types de biens et services sur place.

147.00 Tourisme

C'est une particularité de Neuchâtel d'avoir un office communal du tourisme. A Bienne, Delémont ou La Chaux-de-Fonds, ces prestations sont réalisées par l'office de la culture.

Quelques chiffres-clés sont donnés sur l'activité touristique. Sur le territoire communal, nous trouvons 15 hôtels pour environ 1000 lits. Sur 41 millions de nuitées hôtelières en Suisse, la région Jura 3 lacs en compte 895'603, dont 277'577 dans le canton et 158'176 à Neuchâtel, dont la provenance est répartie comme suit : 58 % de Suisse, 12 % de France, 4.5 % d'Allemagne, 4 % des USA et 3.7 % d'Italie.

L'office comprend 1.8 EPT au budget 2025, comme en 2024, répartis sur une déléguée au tourisme et une chargée de projet. Un poste de stagiaire est prévu en 2025.

Les missions de l'office communal du tourisme sont les suivantes :

- Etre au service des citoyen-ne-s neuchâtelois-e-s en matière d'affaires touristiques

- Participer à l'élaboration, au développement et à la promotion de l'offre touristique (en collaboration avec jura 3 lacs et tourisme neuchâtelois)

- Améliorer la qualité de l'accueil et les infrastructures touristiques (ex. auberge de jeunesse)

- Faire la promotion de Neuchâtel hors de nos frontières

3 axes sont particulièrement développés : accueil et confort de l'hôte (ex. signalétique piétonne), développement de l'offre (ex. Chocolatissimo, visites guidées thématiques, Sentier du temps, Valangin), promotion (ex. mise en valeur de l'offre culturelle (musées), du Vallon de l'ermitage, de Chaumont et du lac).

Le budget présenté est sensiblement identique à 2024 avec une baisse de charges de 13'000 francs. Comme augmentation, on constate principalement le poste de stagiaire. A l'inverse, une baisse est à signaler en lien avec les amortissements.

Un gros travail est en cours pour la réalisation de l'Auberge de jeunesse suite à la décision du Conseil général.

Les charges de transfert, détaillées dans le rapport de gestion, peuvent être résumées comme suit : 315'000 francs pour tourisme neuchâtelois (selon une clé de répartition entre les communes, 7CHF/habitant pour Neuchâtel qui a un office du tourisme sur son territoire), la convention avec Jura 3 lacs pour env. 50'000 francs et Chocolatissimo ainsi que divers soutiens pour des projets touristiques spécifiques.

Les prestations de services de tiers comprennent env. 30'000 francs de pose de drapeaux par Viteos, les frais des parcours Totemi pour 7'500 francs, des frais relatifs à Chocolatissimo, des frais de promotion (Promomusée notamment pour 80'000 à 100'000 francs), un projet de guide pour 2025 à 20'000 francs, 100'000 francs pour la campagne du Sentier du temps et Chaumont, la promotion sur les écrans des transports publics dans les cantons alémaniques avec une marge de manœuvre en fonction de l'opportunité et des collaborations avec les différents partenaires touristiques.

Les coûts principaux des campagnes de promotion sont la création de visuels, le travail avec différents créatifs (mandats donnés principalement à des entreprises locales) et l'achat d'espaces pour différents types de diffusions.

Un-e commissaire demande si les coûts de prestations de services de tiers sont internalisables. Pour les aspects créatifs, ce n'est pas souhaitable, mais envisageable pour d'autres tâches (gestion de réseaux sociaux, prestations régulières, etc.).

L'évolution des cotisations est prise en compte dans le budget. Parmi les cotisations, la convention Jura 3 Lacs comprend le soutien à l'organisation (cotisation payée par toutes les villes membres) et donne accès à des prestations pour des campagnes de promotion.

171.00 Domaine public

Une importante réorganisation de cet office a été effectuée avec la nouvelle législature, décision ayant été prise par le Conseil communal de séparer le domaine public de la sécurité.

L’office compte 7.2 EPT répartis comme suit : 5 inspecteurs, 2 secrétaires et 1 cheffe d’office.

Ses missions principales sont les suivantes : traitement des demandes de manifestations et de sonorisation, octroi du domaine public, préavis pour l’ouverture des établissements publics, prolongations permanentes et occasionnelles d’horaires des établissements publics, gestion des terrasses et terrasses d’hiver, saisonniers (p. ex. Barraquito, Bier Garten, vendeurs de gaufres ou des marrons), gestion des marchés (centre-ville, Valangin et Peseux), fêtes foraines (choix des manèges, emplacements, etc.), autres utilisations du domaine public (stands divers), et protection contre le bruit (autorisations, contrôles, gestion des plaintes, etc.).

Au niveau du budget, les changements entre 2024 et 2025 concernent principalement l’ajout des frais des équipements et les entretiens qui auparavant étaient budgétés à la logistique du SPS.

Concernant les taxes, le chef de dicastère indique que l’objectif à l’échelle de la Ville est une amélioration globale envisagée à 3 millions par an, soit d’1.5 mio pour 2025 avec un projet de règlement dont l’entrée en vigueur est visée au milieu de l’année prochaine. Les revenus supplémentaires attendus liés aux émoluments sont pris en compte dans le budget, mais imputée seulement sur certaines entités de gestion .

Concernant la fête des vendanges, l’office est en charge de l’élaboration de l’autorisation communale et collabore activement avec le comité de la fête pour tout ce qui a trait à l’utilisation du domaine public (emplacements des stands, maintien des espaces de passage, etc.) et à la sonorisation. Un-e commissaire regrette la présence de pissoirs ouverts à la fête des vendanges et exprime le souhait que l’accessibilité en terme de genre des fêtes de vendanges soit renforcée.

41200.00 Revenus de concession

Dans cette rubrique est budgété le revenu de la concession d’affichage public (entreprise Horizon). Pour rappel, une procédure judiciaire est en cours sur l’attribution de cette concession.

Le budget de la nouvelle entité de gestion 171.00 a été établi avec les montants attribués à cet office provenant des entités de gestion 151.01, 151.02 et 151.05.

Il est rappelé le constat d’une augmentation de l’activité de cet office depuis la fin de la période COVID.

Affaires sociales

Service de l’action sociale

Le chef de dicastère rappelle le rapatriement de l’intégration socio-professionnelle (mesures d’intégration professionnelles SEMO et Bâtiplus) au sein du Service de l’action sociale qui permet des synergies intéressantes.

Les principales missions du service concernent les prestations sociales sous condition de ressources : aide sociale, bourses d’études et de formation, subsides maladies, avances pour contributions d’entretien. Ces prestations sont traitées par le système Accord. Le guichet social régional (GSR) enregistre les demandes, l’office aide sociale, autorité d’exécution, suit les dossiers d’aide sociale.

Actuellement, le service compte environ 10’000 passages par an à la réception et 40’000 téléphones. Ce service a une importante tâche d’information et de renseignement et un contact direct avec la population.

Une importance particulière est accordée à la prévention et à la lutte contre la précarité et l’isolement, le but est de repérer les « angles morts » dans le dispositif socio-sanitaire local.

En 2024, une nouvelle mission, a été développée avec la création d’un poste de travailleur social de proximité (créé suite à la suppression de la médiation urbaine).

On constate une augmentation de la précarité en Suisse avec en même temps une diminution du recours à l’aide sociale. Une statistique importante est rappelée : le taux de non recours à l’aide sociale en Suisse est estimé à 25 %.

Dans ce contexte, les perturbations à venir du marché du travail que l’on peut craindre devraient avoir un impact sur le recours aux prestations sociales, d’abord sur le chômage puis environ deux ans après sur l’aide sociale.

Les subsides concernent environ 20% de la population (34'000 personne en 2023). Le spectre des bénéficiaires ayant été augmenté, un travail supplémentaire est réalisé au sein du service.

Dans la société, une baisse de l’épargne et une augmentation de l’endettement sont à constater. Cet élément engendre une pression sur le

service dans le domaine des demandes de prestations sociales dont font partie les subsides.

Sur 10 ans, une baisse de la facture sociale est d'environ 10 %. On assiste cependant en 2023 a une légère remontée, notamment dû au aides extraordinaires financées par le canton (« paquet vie chère »). Globalement, des efforts important ont été faits en terme de maîtrise de la dépense publique. Le corolaire de ces efforts financiers implique cependant une augmentation de l'arsenal législatif et technocratique (directives, circulaires, administration).

Le service collabore activement avec ses principaux partenaires que sont le service de l'action sociale cantonal, le service de l'emploi, la CCNC, l'OAI, etc.

L'organisation du service comprend 4 offices, 75 personnes qui représentent un peu plus de 57 EPT.

L'évolution des charges de personnel s'explique principalement par l'échelon automatique et l'indexation. Il n'y a pas, au budget 2025, de personnel supplémentaire.

110.00 Guichet social régional

Concernant le poste 36 des charges de transferts, il s'agit de la part Ville de Neuchâtel à la facture sociale harmonisée entre les canton et les communes. La facture sociale est répartie à 40% pour les communes et 60% pour le canton. La clé de répartition communale est en fonction du nombre d'habitants. La part de la Ville, qui regroupe un quart de la population du canton, correspond donc à 10 % du montant global de la facture sociale. Ces dernières années, l'Etat avait tendance à surestimer le budget. Actuellement, un travail est mené avec l'Etat pour améliorer la précision des prévisions de la facture sociale. Au budget 2025, un montant de 808'000 francs d'augmentation de la facture sociale est budgété.

Concernant les subsides LAMAL, une baisse est prévue par rapport aux comptes 2023 selon les prévisions reçues de l'Etat, ces informations n'ont pas pu être mis à jour étant donnée le calendrier de suivi du budget communal.

Un-e commissaire demande une comparaison avec des villes similaires.

Le taux de recours à l'aide sociale est en baisse constante depuis 3 ans, en 2023 il est de 7.3 % à Neuchâtel, 9.1 % à La Chaux-de-Fonds, 9.3 % à Bienne et 7.5% à Yverdon-les-Bains, ces quatre villes qui ont les taux

les plus hauts de Suisse. L'explication de ces chiffres est liée au tissu économique basé essentiellement vers l'exportation avec des revenus de l'activité économique dont ne bénéficie pas directement la région. Les effets conjoncturels sont importants, avec un risque d'augmentation mécanique du chômage en cas de diminution des carnets de commande dans l'horlogerie par exemple.

Les comparaisons entre les cantons sont périlleuses dans la mesure où les cantons développent des dispositifs singuliers. Le canton de Vaud par exemple dispose d'autres prestations que l'aide sociale (prestation complémentaire famille, rente pont, programme jeune, etc.). Ces prestations financières diminuent d'autant le taux d'aide sociale.

Un-e commissaire évoque le poids de la facture sociale parmi les charges de transfert (21 millions de francs au total) et s'interroge sur le nombre de dossiers par gestionnaire au sein du service. En général, ce montant a doublé dans de nombreuses villes. Le nombre de dossiers par assistant-e social-e (AS) se situe à 80. Il est stable depuis 2 ans. Auparavant, il était plus haut avec 107 dossiers par EPT.

Au sujet des ressources en supervisions, cet élément fait partie du budget de formation au SRH. Il y a une supervision pour la réception, des analyses de pratique pour les AS, du coaching d'équipe, etc. Une pratique qui est encouragé par le responsable du service.

Le personnel administratif du GSR est formé au domaine social.

112.00 Agence AVS/AI

36370.00 Subventions aux personnes physiques

L'augmentation constatée est principalement liée à la décision du Conseil général d'accorder la gratuité des transports publics pour les personnes âgées et invalides au bénéfice des prestations complémentaires. Ce budget comprend également l'allocation communale aux bénéficiaires des prestations complémentaires.

A la demande d'un-e commissaire, il est précisé que le montant prévu pour la gratuité des transports publics pour les personnes âgées et invalides au bénéfice de prestations complémentaires (PC) est de 550'000 francs, ce qui correspond à une dépense projetée à 36% du nombre de dossiers des bénéficiaires des prestations complémentaires qui peuvent prétendre à la gratuité des transport. Ce montant a été estimé en fonction de l'expérience connue de la proportion de 12% des bénéficiaires PC qui utilisaient les bons de réduction TN anciennement mis à disposition par la Ville. Un

triplement de cette proportion a été considéré pour le budget 2025, partant du principe qu'une communication dédiée fera mieux connaître cette offre. L'utilisation réelle sera prise en compte pour l'élaboration des budgets futurs.

134.05 Intégration sociale et professionnelle

Cette office regroupe les mesures (SEMO, Bâtiplus) réalisées dans le cadre de deux contrats avec le service cantonal de l'emploi. Les coûts résiduels pour la Ville comprennent une part de personnel historiquement pris à notre charge, ainsi que des subventions aux organismes privés à but non lucratif (Fondation Jobservice et l'Association de défense des droits des chômeurs).

Population

SEPOQUA

Le service suit la population « de la naissance jusqu'au décès ». Il propose des services à la population et sert de point de contact avec les habitant-e-s.

Il comprend 4 offices pour 32 personnes, sur 5 sites, dont sur les 4 anciennes communes fusionnées (Corcelles-Cormondrèche, Peseux, Neuchâtel, Valangin) et l'office du cimetière. Le SEPOQUA accueille 50'000 visiteurs par années sur l'ensemble des sites.

Dans la rubrique des émoluments administratifs, un montant supplémentaire est ajouté au SEPOQUA dont les détails rubrique par rubrique ne sont pas encore totalement définis, en lien avec la future révision du règlement sur les taxes et émoluments. Les montants n'ont pas été répartis pour le budget dans chaque service concerné, mais concentrés sur quelques entités. Les détails seront donnés dans le futur rapport qui sera soumis au Conseil général au cours du 1er semestre 2025.

126.01 Etat civil

L'office compte 6 personnes et est en charge du traitement des dossiers de tout l'arrondissement (9 communes actuellement, 6 dès le premier janvier suite à la fusion de Laténa). L'office est à Neuchâtel, les mariages peuvent avoir lieu dans toutes les communes.

5'000 mouvements de caisse sont réalisés annuellement pour 1200 naissances et 260 mariages.

126.02 Contrôle des habitants

L'office comptabilise notamment 20'000 mouvements de caisse et 28'000 signatures vérifiées par année.

Une question est posée sur les nouvelles et nouveaux arrivant-e-s : sont-ils informés des différentes politiques, par exemple dans le domaine de la mobilité (ex. subvention vélos cargos) ? Des brochures sont remises (notamment « Mobile en Ville ») et des réponses sont données aux questions, mais il n'y a pas de temps consacré spécifiquement à exposer les différentes politiques publiques lors de l'accueil.

Un-e commissaire demande si la taxe chiens est affectée. Non, cette taxe est comptabilisée en application de la législation cantonale et entre dans le budget de la Ville.

Les coûts relatifs aux élections et votations sont sortis des comptes du SEPOQUA (101'000 francs) et ajoutés dans la nouvelle entité de gestion délégué aux droits politiques.

128.00 Cimetière

L'office du cimetière compte 4 personnes pour gérer les 4 cimetières du territoire communal. Environ 50 inhumations et 1500 crémations sont comptabilisées par année.

Les différents cimetières de la commune sont utilisés par les personnes habitant la localité. Des investissements sont à venir avec des embellissements et de l'ajout de verdure (lutte contre les îlots de chaleur) dans les cimetières des villages. Pour Beauregard, un nouveau quartier devra être créé. A Peseux, il manque actuellement des places d'inhumation, un projet d'investissement est en cours de préparation.

Une question est posée sur l'école de Beauregard qui jouxte le cimetière et qui ne dispose pas d'une cour suffisante. Il est répondu que des problèmes sont survenus dans le passé avec des enfants qui jouaient sur les tombes. Une sensibilisation a été menée avec l'école et aujourd'hui ces problèmes sont résolus. Un-e commissaire relève qu'il manque de place extérieure pour les enfants aux alentours de l'école.

Concernant la circulation, le cimetière est mis à ban et seuls les fleuristes, marbriers et pompes funèbres peuvent y accéder en véhicule.

158.00 Accueil et quartiers

L’office compte 9 personnes et dispose d’horaires d’ouverture calqués sur ceux du Contrôle des habitants. 15’000 opérations y sont comptabilisées annuellement (p. ex. cartes journalières, objets trouvés).

Un-e commissaire demande s’il existe une possibilité de rassembler les différents guichets de la Commune. Cela serait techniquement possible, mais la volonté politique est de maintenir les prestations dans les communes fusionnées conformément aux engagements pris à la fusion.

Concernant la localisation des services de l’administration au sein des anciennes communes, des réflexions sont en cours.

Enfin, les commissaires remercient l’ensemble des participant-e-s pour les informations données et la qualité des échanges.

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION FINANCIERE IV

Famille, formation, santé et sports

La sous-commission financière IV, composée de MM. Thomas Perret, Selim Gatti et Benoît Zumsteg (rapporteur), s'est réunie le 7 novembre 2024 en présence de Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, pour examiner le budget 2025 du dicastère. Ont également participé à cette séance: pour la formation, Mme Florence Christe, déléguée aux écoles et M. Etienne Bourqui, secrétaire général de l'éorén; pour le Service de la famille, Mme Charlotte Nilsson, cheffe du Service et Madame Sylvie Montaufier, cheffe de l'office finances et administration, ; pour le Service de la Santé, Mme Aline Felber, cheffe du Centre d'orthophonie, Mme Angélick Schweizer, cheffe du Centre de santé sexuelle et Mme Brigitte Brun, déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé; pour le Service des sports, M. Patrick Pollicino, chef de service. M. Pierre Geissbühler, secrétaire général, a été présent durant l'ensemble de la séance.

Les commissaires remercient la Conseillère communale ainsi que les représentant-e-s des services pour les explications fournies ainsi que les réponses apportées aux questions posées.

Remarques générales

Le budget 2025 du dicastère est principalement marqué par les réformes et projets en lien avec l'accueil de l'enfance. La réforme de la loi sur l'accueil des enfants (LAE), dont le vote au Grand Conseil est attendu prochainement, renforce le dispositif d'encadrement tout en offrant une amélioration dans la reconnaissance des métiers éducatifs. Cette réforme, soutenue sur les principes par le Service de la famille, impacte les besoins en personnel et par conséquent les charges de notre Ville (+24.7 EPT) sur 5 mois.

Le projet pilote MAE, qui rencontre un fort succès, génère également une augmentation des charges par rapport au budget 2024, qui ne tenait compte du projet que pour 5 mois (août-décembre 2024) et qui se basait sur des effectifs de fréquentation inférieurs à la réalité rencontrée. Le coût net MAE au budget 2025 est d'environ 950'000 francs (au budget 2024, un montant net de 250'000 francs avait été prévu pour la phase août-décembre).

La disponibilité tardive des chiffres du budget de l'éorén n'a pas permis d'introduire le montant définitif voté par le Syndicat intercommunal. Le montant final dédié à l'éorén risque d'être plus élevé que budgété en 2025.

Au niveau de la Santé, les prestations se consolident. A noter le travail réalisé au niveau du Centre de santé sexuelle pour faire participer au coûts les autres communes du Littoral et des Vallées, après la mise en place en 2023 du contrat de prestation et le renforcement du financement cantonal.

Famille, formation, santé et sports

156.00 Secrétariat général FFSS

La variation des charges provient de l'inscription au budget 2025 des charges et recettes MAE qui étaient inscrites de manière groupée en 2024. Sont notamment pris en compte au secrétariat général les salaires des co-chef-fes de projet MAE et du suivi scientifique.

132.01 Formation et égalité

Les commissaires rappellent que le principal poste de dépense de cette entité, et par ailleurs de la Ville, à savoir les écolages versés à l'éorén, sont validés par un syndicat intercommunal, au sein duquel la Commune de Neuchâtel est représentée par 10 membres dont 2 siègent à la commission financière de l'éorén.

Le montant inscrit dans le projet de budget se réfère aux projections réalisées à l'été 2024, se basant notamment sur les comptes 2023 auxquels est ajoutée une progression d'indexation. Cependant, les données de la rentrée 2024, et par là les projections en matière de masse salariale et de nombre/répartition des classes, font que les chiffres présentés en octobre, et donc hors des délais permettant leur introduction dans le budget communal, diffèrent significativement des projections de l'été. Pour rappel, l'ouverture ou la fermeture d'une classe génère des différences de charges pouvant atteindre 280'000 francs. Sur 380 classes, et tenant compte des forts mouvements de populations, des variations importantes sont connues à chaque rentrée scolaire, pouvant générer des différences qui se chiffrent rapidement en centaines de milliers de francs selon que les effectifs d'élèves se répartissent différemment dans les différents collèges.

Au niveau des écolages, le budget 2025 de l'éorén présente des charges pour la Ville de Neuchâtel de 48'875'000 francs contre 47'015'000 en

2024. L’indexation des salaires et les charges liées aux bâtiments expliquent en grande partie ces progressions.

La pratique de notre commune est cependant de tenir compte d’une « surévaluation » moyenne d’environ 1% (écart moyen connu entre comptes et budgets de l’éorén). A noter également, que des recettes liées à la facturation des bâtiments (encaissés par le Service de la gérance) présentent une sous-évaluation de l’ordre de 630'000 francs. (Les derniers calculs liés aux dédommagements 2025 pour le Collège des Parcs ont été intégrés dans les calculs des charges de l’éorén, mais pas intégrés dans le budget de la Ville).

In fine, il est prévisible qu’un écart de l’ordre de 1.2 millions soit rencontré à la clôture des comptes 2025. Montant budgété par la ville : KCHF 46'550, Montant budgété par l’éoren pour la ville : KCHF 48'875. Différence = KCHF 2'325 ./. 1% (KCHF 489) ./. KCHF 630 (facturation des bâtiments = KCHF 1'206.

Au niveau des charges, la question des montants dévolus au besoin éducatif est soulevée, en lien avec les thématiques actuellement mise en évidence dans les médias. La question de la séparation entre domaine de l’enseignement (subvention à hauteur de 45% par le Canton) et domaine socio-éducatif (à charge entière des communes) est thématisée de même que l’absence de stratégie cantonale claire en matière socio-éducative pour les domaines qui ne sont pas pris en charge par l’enseignement spécialisé. Les Cercles scolaires doivent ainsi faire face aux situations particulières avec des ressources limitées et uniquement communales.

Il est mentionné que l’éorén fonctionne avec proportionnellement moins de personnel « hors enseignement » que les autres centres scolaires (Direction, administration, aspects socio-éducatifs). Par exemple, ce sont près de 10 EPT supplémentaires qui seraient occupés si l’éorén proposait le même ratio EPT/élèves dans ces domaines que le cercle scolaire de La Chaux-de-Fonds ou de Cescole.

Les commissaires évoquent les opportunités qui pourraient découler d’une refonte des frontières de l’éorén, notamment en matière de gouvernance.

Service de la famille

Le Service de la famille emploie près de 380 personnes, dans 24 structures différentes (pré ou parascolaires). Il gère et contrôle également les subventions accordées, selon les capacités contributives des parents,

aux plus de 2500 enfants domiciliés sur le territoire communal qui fréquentent une structure d'accueil subventionnée dans le canton.

LAE 3

L'année 2025 sera certainement marquée par l'adoption et l'entrée en vigueur de la réforme de la loi sur l'accueil des enfants (LAE3). Cette dernière prévoit, entre autres, un renforcement des taux d'encadrement (nombre d'éducateur-trices par groupe d'enfants) et l'introduction de « THPE » (travail hors présence de l'enfant) qui n'est pas comptabilisé dans les taux d'encadrement aujourd'hui. Pour équilibrer la réforme, le prix de facturation sera harmonisé et augmenté, générant ainsi des recettes supplémentaires. Ces modifications impactent les besoins en personnel : (+19.4 EPT au niveau préscolaire et + 5.3 EPT au niveau parascolaire). Ces besoins ont été introduits dans le budget en se basant sur une entrée en vigueur à la rentrée d'août 2025, soit pour 5 mois d'exploitation.

A noter également que le Conseil communal a décidé de procéder à une réévaluation des fonctions éducatives qui a abouti à une revalorisation salariales (+1 niveau -2 échelons) : ayant un impact de l'ordre de 0.5 millions sur le budget 2025)). Cet aspect contribuera à maintenir la Ville comme un employeur attractif dans un marché de l'emploi sous tension. Avec l'entrée en vigueur de la LAE, les difficultés liées à l'engagement de personnel vont encore s'accentuer.

Le tableau suivant présente les modifications dans les taux d'encadrement (éléments connus à ce jour) générant un besoin supplémentaire en matière de personnel :

Taux d'encadrement - nombre d'enfants pour 1 adulte-	LAE2 actuelle	LAE3 dès août 2025
0 à 18 mois	5	4
19 à 24 mois	5	6
25 à 36 mois	8	6
37 mois jusqu'à l'entrée à l'école	8	8
Moyenne	6.5	6.0
degré 1 à 4	12	12
degré 5 & 6	18	12
degré 7 & 8	18	18
Moyenne	16.0	14.0
THPE (travail hors présence enfants)	-	5%

Globalement, la mise en œuvre de la LAE génère une charge supplémentaire pour la Ville de l'ordre de 1.6 millions pour 5 mois.

MAE :

Le projet pilote MAE, connait un grand succès. En effet, les fréquentations demandées par les familles excèdent les prévisions, particulièrement au Crêt-du-Chêne. Les défis en matière de locaux et de recrutement de personnel sont importants. Il est cependant souligné que le projet pilote est source d'intérêt pour les professionnel-le-s qui ont facilement fait acte de candidature pour ce projet.

Pour l'année 2025, en se basant sur les données d'inscriptions de la rentrée scolaire 2024-2025, le projet MAE présentera un coût net d'environ 950'000 pour la Ville de Neuchâtel (réparti principalement sous l'entité 131.04 (dont 14.4 EPT), mais également sous 131.01 (pour le personnel administratif, 3.7 EPT), 131.02 pour les subventions communales ou encore au secrétariat général pour le pilotage de projet. Une première analyse financière sera présentée après une année complète d'exploitation.

Le Dicastère souhaite pouvoir proposer une vision de déploiement du projet. Dans ce cadre, au vu du succès rencontré, le collège de Valangin pourrait être proposé dès la rentrée 2025.

131.01 Administration

36360.00 Subventions aux organisations à but non lucratif

Un projet de création d'une troisième Villa Yoyo dans le secteur de la Coudre était en travail. Suite aux difficultés rencontrées pour réaliser le projet, notamment en matière de locaux, l'Association a choisi de localiser son projet à La Chaux-de-Fonds. Ces Villa Yoyo proposent une offre très appréciée et complémentaire aux prestations des structures d'accueil extrafamilial. Le projet est donc annulé.

131.02 Contributions aux crèches

Il est souligné que le titre de cette entité n'est pas très heureux et devra être corrigé. En effet, cette entité centralise l'ensemble des subventions qui sont versées à des structures d'accueil subventionnées (pré ou parascolaire) qui accueillent des enfants domiciliés sur le territoire communal. Au niveau préscolaire, des subventions sont ainsi versées à nos structures communales, mais aussi à des structures privées subventionnées (installées sur le territoire communal ou dans d'autres

communes) ou des structures communales d'autres communes. Pour le parascolaire, la mobilité des enfants est plus limitée (à proximité du lieu de scolarisation). Dès lors, les subventions sont très majoritairement versées à nos propres structures communales.

Les montants intégrés dans cette entité pour le subventionnement des places d'accueil dans nos structures communales sous forme de charges sont par ailleurs comptabilisés sous forme de recettes dans les entités 131.03 et 131.04.

Le schéma suivant résume le financement d'une place d'accueil pour une structure exploitée par la commune :

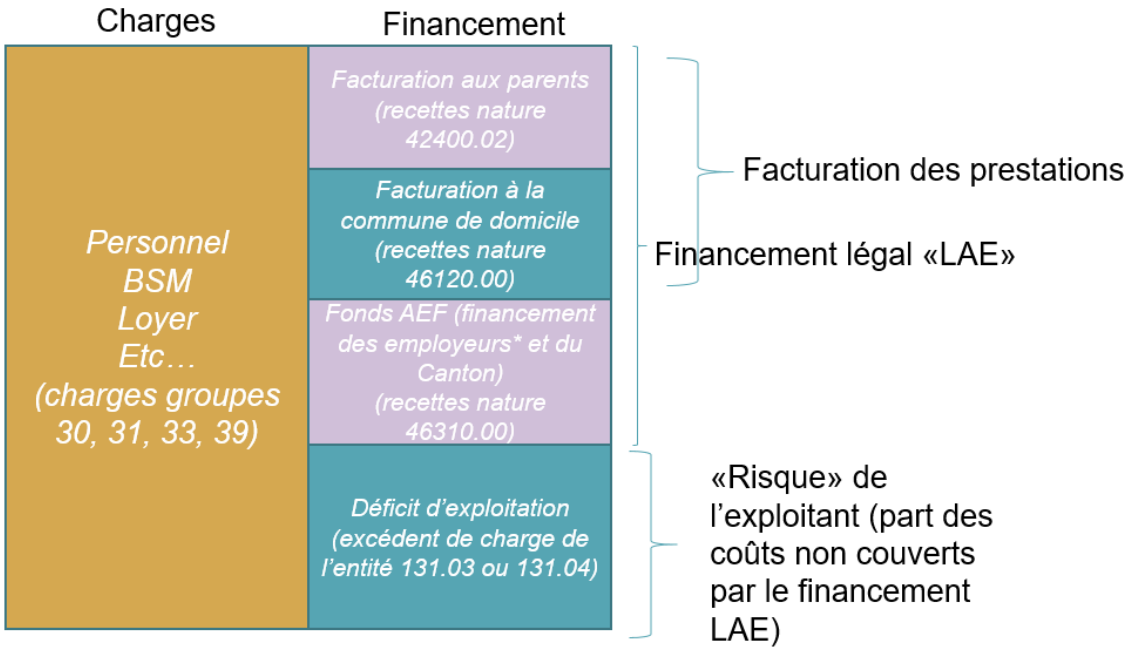

* La Ville, comme tout employeur, participe au fonds à hauteur de 0.18% de sa masse salariale soumise à AVS

131.03 Accueil préscolaire

Pas de remarques particulières, le budget des 6 structures communales (241 places) est principalement impacté par la prévision d'une entrée en vigueur de la LAE3 dès le mois d'août.

131.04 Accueil parascolaire

Pour l'accueil parascolaire, l'entité 131.04 agrège les charges et recettes des 20 structures communales (10 structures « mères » et 10 « 12 » pour l'accueil de midi). Il n'existe en Ville de Neuchâtel qu'une seule structure subventionnée privée parascolaire (25 places).

Les deux structures du Domino et du Cerf-Volant prennent en compte pour la première fois une année complète de MAE, dont les besoins, notamment d'encadrement et les coûts de repas intègrent la réalité des inscriptions de l'année 2024. Le coût net pour 2025 de MAE est de 950'000 francs (un montant de 250'000 francs était intégré au budget 2024 pour 5 mois (août-décembre). A noter que le coût présenté ici pour MAE intègre déjà des éléments proposés dans la LAE (taux hors enfants notamment).

Au niveau parascolaire, les nouvelles recettes liées à la réforme de la LAE compensent les nouvelles charges. A noter que les prévisions se basent sur les premiers éléments connus, des discussions en commission parlementaire cantonale ont encore lieu et pourraient avoir un impact financier. Un vote de la réforme par le Grand Conseil est attendu en décembre ou en janvier.

Le coût total des charges sans l'entité administrative (131.01) est de KCHF 13'251 pour le budget 2025 (entités 131.02 + 131.03 +131.04). Avec un déploiement généralisé de MAE et une implantation complète de la LAE 3, les budgets futurs seront plus élevés.

159.00 Cuisine communale

Le budget 2025 est marqué par la volonté de concentrer les activités des cuisines sur les besoins propres des structures d'accueil de la Ville de Neuchâtel. Il n'y aura en effet plus de ventes de repas à des tiers. Cela conduit à une réduction de personnel (-1.2 EPT).

Les commissaires mentionnent qu'il conviendrait alors que cette entité présente un résultat à « zéro », et que l'ensemble des coûts se reflète dans les prix facturés pour éviter toute « subvention cachée » faussant le coût réel de l'accueil extrafamilial des différentes structures.

Service des sports

Le budget 2025 du Service des sports est principalement marqué par une prise en compte des charges sociales pour le personnel auxiliaire au niveau de la LPP, des impacts du nouveau traitement des inconvénients de services (60'000 francs), ainsi que de la hausse des charges de copropriété pour le stade de la Maladière (40'000 francs).

En lien avec le rapport remis au Conseil général concernant la stratégie de déploiement des salles de sport sur le territoire communal, les discussions portent sur la coordination avec le Canton, notamment au

niveau financier. Pour rappel, le contre-projet à l'initiative « 1% pour le sport » prévoit un fond cantonal pour le financement des infrastructures sportives d'importance cantonale. Doté initialement de 20 millions pour 10 ans, une augmentation est proposée, mais semble restée faible au vu des enjeux en la matière.

Au niveau des investissements, il est prévu à court terme le remplacement par des LED des installations d'éclairage du stade de la Maladière et d'autres terrains (Budget des investissements 2025-2027 : KCHF 2'000). En parallèle à l'assainissement des piscines du Nid-du-Crô des améliorations seront proposées (toboggans, bassin ludique, bassin de 50m). Ces éléments feront prochainement l'objet de rapports. A noter que l'investissement prévu pour la piscine de Serrières ne sera pas réalisé.

143.01 Terrains et salles de sports

Les commissaires souhaitent pouvoir disposer d'une vue d'ensemble des montants facturés aux clubs en fonction du type d'infrastructures, nombre de créneaux, type de sport, etc. En effet, la volonté de mieux comprendre le montant de 80'000 francs encaissé sous 44720.00 est exprimée au vu du nombre de salles, terrains et clubs que cela concerne. Il est ainsi rappelé que ce chapitre concerne l'ensemble des salles de sport des collèges et des terrains extérieurs, à l'exception du Stade de la Maladière et du complexe de la Maladière (La Riveraine, salles de La Maladière, salle du CPNE). En effet, l'exemple donné d'un club qui utilise des infrastructures pour 17 équipes junior pour lesquels aucune location n'est exigée soulève la question du financement de l'entretien des équipements de la proportion des charges de location entre les différentes disciplines/clubs.

Les discussions font également suite aux articles de presse en lien avec une augmentation des tarifs pour l'utilisation des terrains de football. Dans ce cadre, il est rappelé que l'annonce avait déjà été faite aux clubs plusieurs mois auparavant et que les tarifs pratiqués par la Ville restent particulièrement attractifs en comparaison avec les tarifs pratiqués dans les autres communes du canton. Est également rappelé dans ce cadre, les 5 millions de francs d'investissement réalisés ces dernière années dans ces infrastructures (Chanet, Pierre-à-Bot, etc.).

Enfin, le Service mentionne l'augmentation régulière des charges liées aux déprédations sur ces infrastructures ainsi que la volonté de limiter leur utilisation au besoins des clubs implantés dans notre commune.

143.03 Anneau d’athlétisme Colombier

Comme pour de nombreux syndicats, les chiffres des budgets sont communiqués tardivement ne permettant pas une intégration dans le budget communal. Pour l’anneau d’athlétisme, le budget inscrit reste stable bien que des travaux d’entretien soient envisagés.

143.04 Complexe de la Maladière

Le Complexe de la Maladière comprend les salles de La Maladière, La Riveraine et du CPNE.

44800.00 Loyers des biens-fonds loués

La Ville et les écoles supérieures se partagent les coûts d’utilisation du complexe de la Maladière (Riveraine, Maladière, CPNE).

143.05 Stade de la Maladière

La Ville de Neuchâtel possède 17% des parts de copropriété, ce qui représente le volume du stade sur l’ensemble du bâtiment. Le reste est désormais propriété de la Coop. Lors de la création du stade, la Ville s’est engagée à louer pour 30 ans d’autres espaces (Salles de sport, caserne du Service de la sécurité, bureaux du Service des sports, Lobby bar). Des discussions devront avoir lieu à l’issue du bail, en 2037 pour évaluer les possibilités. Les commissaires souhaitent que soit évaluée la pertinence d’un rachat des infrastructures utilisées.

31300.01 Prestations de services de tiers

Il s’agit principalement des contrats d’entretien et de maintenance des éléments techniques du stade ainsi que de nettoyage.

34310.00 Entretien courant des biens-fonds par des tiers

Des travaux d’entretien de la toiture du stade seront réalisés entre 2024 et 2025, générant des plus-values sur les charges de copropriétés.

44720.00 Paiements pour utilisation des biens-fonds PA

Il est précisé que le forfait pour l’utilisation du stade est adapté en cas de promotion : passage de 60'000 francs par an en Challenge League à 100'000 francs par an en Super League. Ce forfait ne représentant qu’une partie des charges induites par le stade la Maladière, il indique un soutien

clair de la Ville dans le but de soutenir la seule équipe de football du canton faisant partie de l'élite suisse.

143.06 Stands de tir

Il est mentionné que le stand de tir de Corcelles-Cormondrèche sera fermé. Les investissements à réaliser sont trop importants alors que d'une part, le stand de Peseux est à proximité et que d'autre part, la commune remplit ses obligations en matière de lignes de tirs obligatoires. Dans ce domaine également, la Ville de Neuchâtel accueille les utilisateur-trices d'autres communes qui ne souhaitent pas investir ou entretenir leurs propres installations.

144.01 Pisc. Serrières et plages Ville

Suite aux décisions récentes du Conseil général, le Conseil communal va reprendre le dossier et proposer une vision d'ensemble. Cependant, il ne sera plus possible d'exploiter la piscine. Une baisse des charges d'exploitation sont alors attendues pour 2025. A noter cependant que cette entité intègre dans le groupe 30 également une part des salaires administratifs du responsable technique et du gestionnaire des piscines, dont le lieu de travail principal se situe au Nid-du-Crô.

144.02 Piscines et plage du Nid-du-Crô

Les études pour l'assainissement de la piscine ont débuté. Pour rappel, ce site est le plus gros consommateur énergétique de la Ville. En parallèle à ces améliorations structurelles et énergétiques, une vision d'amélioration de l'attractivité est proposée. Hors assainissement, le montant total à la planification des investissements est de KCHF 3'800.

En effet, la fermeture des toboggans couplées aux mesures pour limiter la consommation énergétique ainsi que les aléas météorologiques ont fait diminuer la fréquentation ces dernières années.

Des propositions pour pouvoir réaliser ces travaux d'amélioration en parallèle aux travaux d'assainissement sont en cours d'élaboration (il s'agit notamment de la mise en place d'un nouveau toboggan, de la réfection du bassin ludique et d'une couverture thermique permettant une utilisation plus importante sur l'année du bassin olympique). A noter que la pataugeoire a déjà fait l'objet d'une rénovation, à satisfaction des usagères et usagers.

Pour rappel, dans le contexte de l'hiver 2022 avec un risque de pénurie de gaz, la décision avait été prise de réduire la température des bassins intérieurs de 2°C. Aujourd'hui, le risque de pénurie étant à ce jour écarté, il a été décidé de remonter la température à 27°C au vu des demandes des nageurs et nageuses, notamment des enfants. Aujourd'hui, la température des bassins est adaptée selon la saison (27°C d'octobre à mars et 25°C d'avril à septembre).

145.00 Patinoires

Les patinoires sont la propriété de la société anonyme immobilière des patinoires du Littoral, gérée par un syndicat intercommunal qui en délègue l'exploitation, par mandat, à la Ville de Neuchâtel.

Dans ce cadre, la Ville est responsable de la gestion des ressources humaines. Des mesures ont ainsi été prises dans les discussions en lien avec les inconvénients de services. Parmi ces mesures, une revalorisation des salaires du personnel des patinoires, a permis de reconnaître les exigences de la tâche et d'arriver à une solution acceptable pour les parties.

La question de l'utilisation des patinoires pour des événements est soulevée. Il est rappelé que le syndicat s'est déjà positionné pour prioriser les sports de glaces avant les évènements. Une période (fin novembre – début décembre) est cependant réservée pour la tenue de manifestations avec le retrait de la glace (notamment pour des soupers de fin d'année). Une période plus importante hors glace prétériterait trop la pratique sportive. Enfin, le plancher qui pouvait être utilisé pour la tenue d'un événement malgré la présence de glace est désormais inutilisable et le syndicat ne souhaite pas le remplacer, au vu du peu de cohérence écologique à chauffer une salle pour un événement tout en produisant du froid pour le maintien de la glace.

Service de la Santé

109.01 Centre de santé sexuelle

Un contrat de prestation a pu être conclu avec le Canton en 2023. La répartition des missions et le financement de ces dernières ont pu être clarifiées.

Suite à cette clarification, le dicastère s'est approché des communes « utilisatrices » du Centre (Littoral et Vallées) pour proposer une répartition des charges non couvertes par le contrat de prestations. La

plupart des communes se sont montrées ouvertes et ont reconnu l'importance des prestations délivrées.

Bien que des discussions soient encore en cours avec les communes de Val-de-Travers, le Landeron et Cornaux, les autres communes ont accepté de participer à hauteur de 130.- par consultation de leurs ressortissant-e-s. Un montant d'environ 30'000 francs de recettes supplémentaires est attendu pour l'année 2025.

Pour rappel, les 4 conseillères du Centre (2.5 EPT) œuvrent tant à RHNe (suivi des maternités, des interruptions de grossesses et information au sujet de la contraception) qu'au Centre (consultation, testing, groupes, etc.). La croissance des dossiers et consultations est importante. Avec plus de 800 dossiers ouverts pour plus de 1000 consultations réalisées, le nombre de consultations a augmenté de plus de 30% en 5 ans.

Dans ce cadre, et suite aux nouvelles recettes obtenues, le taux d'emploi de la responsable du centre a été augmenté au budget 2025 de 5%.

Les Conseillères sont par contre préoccupées par l'augmentation des cas de violences sexuelles dévoilés. L'attention portée lors des consultations, souvent pour d'autres motifs, et une formation accrue de l'équipe permettent de mieux identifier les situations. La relation avec le SAVI (service d'aide aux victimes) pour le suivi est excellente, mais le délai de prise en charge reste parfois long. Un monitoring plus fin de cette problématique est mis en place.

109.02 Centre d'orthophonie

Le budget 2025 présente une modification importante par rapport au budget 2024 : la mise en place d'une GED (gestion électronique des documents). Ce projet, porté conjointement par les Centres des trois villes (avec Le Locle et La Chaux-de-Fonds), permettra d'offrir un outil plus adapté à la nature des tâches et permettant de répondre plus efficacement aux enjeux d'archivage, de travail à distance et de protection des données. En effet, le Centre d'orthophonie est soumis aux prescriptions en lien avec le domaine de la santé avec notamment une durée d'archivage des dossiers de 20 ans.

Le Centre traite actuellement plus de 550 enfants. L'arrivée dès début 2024 de personnel supplémentaire (0.5 EPT) a permis de réduire temporairement le temps d'attente pour les traitements (il n'y a plus d'attente entre la réalisation d'un bilan et le début du traitement). Le temps d'attente pour un bilan est par contre toujours long et représente environ

7 à 8 mois (toutefois en amélioration par rapport aux derniers mois). Pour rappel, la très grande majorité des traitements est prise en charge par le Canton dans le cadre des mesures pédagogiques renforcées. Si un traitement ne devait alors pas être reconnu par l'office de l'enseignement spécialisé, il serait alors à charge des parents et de la commune.

L'intention est d'ouvrir une permanence à Peseux, pour limiter les besoins de déplacement des enfants et répondre à un besoin de proximité.

Pour rappel, le Centre collabore avec les communes de Boudry, la Grande-Béroche et Milvignes qui participent à la couverture du déficit du Centre (selon le nombre d'heures de traitement de leurs ressortissant-e-s) et mettent à disposition des locaux (permanences à Boudry et Milvignes).

Le temps de travail des orthophonistes est un temps de travail standard concentré sur 39 semaines (selon calendrier des écoles). L'ouverture pendant les vacances scolaires ne pourraient pas améliorer l'efficacité ou la réduction de la liste d'attente des bilans. Le motif est qu'il y aurait trop d'heures creuses pendant les vacances.

31180.00 Immobilisation incorporelles

Il s'agit des coûts pour la mise en place de la GED, principalement les coûts de développement du SIEN. Ce coût tient compte d'une mutualisation des frais entre les 3 centres d'orthophonie du canton.

31300.01 Prestations de services de tiers

Les traductions réalisées régulièrement dans le cadre des traitements sont prises en charge par la commune. Il n'y a pas de suppléments facturés aux familles. A noter qu'une augmentation de cette nature est attendue pour 2024, les prestations de traduction n'ayant, malgré de multiples relances, pas été facturées par le prestataire entre 2022 et 2023. Un rattrapage est donc attendu en 2024.

109.04 Délégué(e) aux personnes âgées et à la promotion de la santé

L'accompagnement des personnes âgées est clairement identifié comme un domaine dans lequel les communes ont un rôle prépondérant à jouer, notamment par la coordination des actions des différents partenaires. Les récentes études menées soulignent l'importance de la lutte contre l'isolement pour garantir le maintien en santé des personnes âgées.

Si la plupart des Villes dispose de personnes ressources en matière de personnes âgées, dans le Canton, notre Ville est seule à proposer cette fonction. A noter que la Ville de La Chaux-de-Fonds dispose d'un service de promotion de la santé principalement dévolu à la population scolaire mais qui s'intègre dans un concept général de « Ville en santé ». La commune de Milvignes a également renforcé ses ressources en la matière.

31320.00 Honoraires de prestataires et externes

Il s'agit principalement des honoraires facturés par l'association « Mobilité piétonne » qui accompagne les services et pilote les « marches diagnostiques ».

36360.00 Subventions aux org. privées à but non lucratif

L'administration n'a pas d'information quant à une possible continuité ou reprise des activités jusqu'ici réalisées par le Centre thérapeutique de jour, dont les activités vont cesser.

46110.00 Dédommagements des cantons et des concordats

La Ville fait régulièrement acte de candidature dans les appels à projets cantonaux, notamment dans les domaines de la promotion de la Santé. Il est difficile de prévoir un éventuel soutien. A ce stade, aucune action n'est engagée dans un tel appel à projet. Au surplus, certains projets initiés sous l'angle « promotion de la santé » sont réalisés par d'autres services qui reçoivent alors le financement. En 2023, les montants reçus correspondaient au dédommagement pour la participation à « Reliâge » (17'000 francs) et au projet « en santé avec mon smartphone » (5'000 francs).

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION FINANCIERE V

Culture, cohésion sociale, intégration et ressources humaines

La sous-commission financière V, composée de M. Jari Correvon, Mme Laurence Castillon et M. Philippe Loup (rapporteur), s'est réunie le 8 novembre 2024 en présence de Mme Julie Courcier Delafontaine, conseillère communale, responsable du Dicastère culture, cohésion sociale, intégration et ressources humaines pour examiner le budget 2025.

Ont également participé à cette séance les responsables des services suivants : Mme Gaëlle Métrailler et Mme Marianne de Reynier Nevsky (culture), M. Thierry Châtelain (Bibliothèque de Neuchâtel), Mme Chantal Lafontant Vallotton (Musée d'art et d'histoire), M. Ludovic Maggioni (Muséum d'histoire naturelle), Mme Aurélie Carré (Musée d'ethnographie), M. Blaise Mulhauser (Jardin botanique), Mme Luana di Trapani et M. Massimo Grangier (cohésion sociale), Mme Françoise Riem-Vis et Mme Anna Rita Da Conceição Costa (ressources humaines) et M. Baptiste Hunkeler (secrétariat général).

Les commissaires remercient la conseillère communale et les cadres du dicastère CCRH pour leurs présentations et disponibilité à répondre à toutes les questions.

Remarques générales

Il s'agit du premier budget de la législature, qui a vu les dicastères se réorganiser largement. Ce budget se situe dans la continuité pour le dicastère CCRH, tout en préparant les défis de ces prochaines années (fusion des bibliothèques, mise en exploitation du Pôle muséal de conservation, renforcement des ressources humaines, etc.).

En termes de ressources humaines, plusieurs changements dans les cadres sont en cours et continueront en 2025 (nouveau délégué au développement technologique, nouvelle administratrice au Musée d'art et d'histoire, nouvelle directrice au Musée d'ethnographie, nouvelle cheffe de service de la cohésion sociale et nouveau chef de service des ressources humaines). Entre les budgets 2024 et 2025, les EPT du Dicastère (contrats fixes, sans stagiaires et apprenties), selon la nouvelle organisation, passent de 96.64 à 94.55. L'augmentation d'EPT due à l'introduction de la compensation des inconvénients de service (+0.54) et

à certains nouveaux besoins ou suivi d'investissements (+2.82) est largement compensée par le transfert des collaborateurs-rices des bibliothèques à la Bibliothèque de Neuchâtel (-5.45 EPT).

Culture, cohésion sociale, intégration et ressources humaines

Secrétariat général CCRH

Le budget 2025 du Secrétariat général est stable. Des changements importants viennent de la nouvelle répartition des dicastères, et en particulier l'intégration du développement technologique dans le dicastère CCRH.

155.00 Informatique

Le principal changement au sein de cette entité de gestion concerne les salaires de l'équipe du développement technologique (2.4 EPT), précédemment imputés au secrétariat général du dicastère en charge du développement technologique. Le contrat de prestation avec le SIEN (31332.00) tend lui à diminuer, grâce au travail de rationalisation effectué.

Les 2.4 EPT sont répartis ainsi : 1 EPT pour le délégué, 1 EPT pour une chargée de projet et 0.4 EPT (nouveau) supplémentaire pour développer le projet ParticipoNs.ch.

L'entité développement technologique a été créée pour soutenir les services dans le suivi des projets informatiques, pour rationaliser les demandes informatiques au SIEN, ainsi que pour développer une vision *smart city* pour la Ville. Le SIEN a une taille suffisante pour répondre aux risques notamment sécuritaires que représente le travail de plus en plus informatisé de notre administration.

168.00 Développement technologique

Pour des raisons de simplification, cette entité de gestion disparaitra à terme, car elle est redondante par rapport à l'entité de gestion 155.00 – Informatique.

Service de la culture

Le subventions régulières et ponctuelles sont stables pour 2025. Les besoins en termes de juste rémunération des actrices et acteurs culturel-le-s sont immenses et il est difficile d'y répondre pleinement. La sous-commission est consciente de cette difficulté et sera attentive à ce que le prochain budget en tienne compte au mieux.

Le grand changement pour le budget 2025 du service est le regroupement juridique des bibliothèques de la ville au sein de la fondation Bibliothèque de Neuchâtel (anciennement Bibliothèque Publique et Universitaire - BPU). En effet, le Conseil communal a validé la fusion de la BPU, de la bibliothèque Bibliomonde, de la bibliothèque-ludothèque Pestalozzi et des bibliothèques communales de Corcelles-Cormondrèche et Peseux. Ainsi, toutes les charges de ces bibliothèques sont supprimées dans les EG 134.02, 160.00 et 161.00, et un montant équivalent est ajouté à la subvention pour la fondation Bibliothèque de Neuchâtel dans l'EG 133.01, rubrique 36340.00. Les collaborateurs-rices de la Ville seront transféré-e-s à la fondation au 1er janvier 2025, en vertu d'une convention de transfert.

Le rapport pour l'assainissement du Collège latin sera présenté au Conseil général en début d'année 2025. Il se trouve dans le plan des investissements (p. 208). La nouvelle Bibliothèque de Neuchâtel sera centrée non plus sur les documents mais sur les utilisatrices et utilisateurs.

Pour la Bibliothèque de Neuchâtel, l'année 2025 sera une année charnière, avec des déménagements, si le Conseil général vote le crédit d'investissement, et l'intégration des autres bibliothèques.

La Bibliothèque de Neuchâtel met déjà à disposition des e-books et divers services en ligne. Le projet qui sera soumis au Conseil général permettra de promouvoir et de développer l'accès à la culture numérique et de réduire la fracture numérique.

136.00 Médiation culturelle

Trois projets particuliers rythmeront l'année 2025 pour la Médiation culturelle :

1. Collaboration au projet MAE – Ma journée à l'école permettant d'accueillir des élèves à 16 reprises sur l'année scolaire dans les musées de la Ville.
2. Projet « Au musée c'est la classe », qui vise à proposer une visite par institution muséale par année aux élèves de la ville.

Un projet-pilote est en cours, il pourra être développé dans le cadre du budget 2026.

Dans le domaine de la culture inclusive, la Médiation culturelle s’engage sur différents outils d’accessibilité, notamment des explications en FALC (Facile à lire et à comprendre).

Musées

En guise de rappel, les Musées de la Ville, pour leurs expositions, travaillent selon le système des enveloppes quadriennales. Il s’agit d’une enveloppe « ouverte pour quatre ans » que chaque institution peut utiliser de manière non-linéaire entre les années. Cette enveloppe est budgétée dans les rubriques 31990.00 - Autres charges d'exploitation - de chaque entité, mais dépensées dans d’autres rubriques. Cette flexibilité permet de saisir les opportunités et de lisser le travail sur quatre ans.

L’année 2025 constitue la dernière année de l’enveloppe quadriennale 2022-2025. Il a donc été choisi, pour être au plus près de la réalité, de prévoir au budget ce qu’il restera effectivement dans l’enveloppe quadriennale de chaque institution muséale, et de ne pas, comme cela se fait habituellement, de prévoir un quart de l’enveloppe quadriennale.

Le grand défi pour tous les musées en 2025 sera le déménagement au Pôle muséal de conservation, ce qui a une incidence sur toutes les entités de gestion, mais en particulier sur le 135.00 – Dépôt et production d’expositions.

Ce pôle muséal permettra une meilleure transversalité entre les musées. Le déménagement a démarré dès juin 2024 mais avec un an de retard. Ce processus est complexe et étendu sur plusieurs années. Le lieu s’étend sur 5'000 m2.

Les problèmes d’humidité sont désormais réglés grâce à la mise en exploitation de systèmes d’aération, mais une surveillance et un monitoring fins sont appliqués.

Ces différents déménagements nécessitent du matériel spécifique, mais aussi du personnel temporaire. Beaucoup de souplesse est nécessaire avec une planification retardée provoquant des locations de matériel plus longues qu’initialement prévu.

Autre conséquence, la résiliation plus tardive des dépôts actuels selon les musées avec un impact de diminution des frais de location plus faible que prévu.

Concernant la fréquentation des différents musées, il est noté que l'origine des visiteurs-euses dépend beaucoup des années et du type d'exposition, ainsi que des institutions.

La collaboration intense entre les musées, les institutions de formation et les chercheurs-euses est soulignée. Pour ne citer que quelques exemples :

- Au Musée d'ethnographie, l'exposition en cours, « Cargo Cults Unlimited », a été créée en collaboration avec l'institut d'ethnologie, qui a par ailleurs ses locaux dans les bâtiments du Musée ;
- Le Jardin botanique signe une convention pluriannuelle avec l'Université de Neuchâtel, et l'exposition « Business Plantes. La vraie nature de l'économie » a été développée avec des professeur-e-s des quatre facultés de l'Université ;
- Le Muséum d'histoire naturelle a reçu un financement externe pour sa prochaine exposition « Nommer les natures », dans le cadre du projet Agora qui vise à promouvoir le dialogue entre les scientifiques et la société ;
- Le Musée d'art et d'histoire collabore notamment avec l'Institut d'histoire et l'Institut d'histoire de l'art et de muséologie (UNINE) ; des collaborateurs-rices y dispensent des enseignements universitaires.

La HE-Arc est de plus impliquée dans le travail de déménagement au Pôle muséal.

Les quatre institutions collaborent beaucoup entre elles, que ce soit pour le Pôle muséal de conservation, lors de rencontres mensuelles ou pour des projets particuliers.

Musée d'art et d'histoire

135.00 Dépôt et production d'expositions

Le Pôle muséal de conservation a subi du retard, suite à différentes procédures juridiques. Le déménagement a débuté en juin 2024 et continuera jusqu'en 2026. Le processus de déménagement de collections suit un processus particulier (traitement, conditionnement, inventaire, déménagement, déploiement, etc.).

Le Pôle muséal est un saut qualitatif significatif pour la conservation des collections de la Ville qui sont, avant déménagements, stockés dans des locaux qui ne permettent pas de garantir une conservation adéquate.

Les locaux libérés par le déménagement permettent des économies dans les rubriques 31600.00 – Loyers et fermages des biens-fonds des différents musées.

Muséum d’histoire naturelle

31330.00 Charges d’utilisations informatiques

En complément au commentaire figurant sur le budget, il est souligné que le transfert de l’infrastructure informatique du SITEL au SIEN aura pour effet une augmentation du contrat de prestations avec le SIEN, mais que cette augmentation sera moins importante que le coût actuel du mandat avec le SITEL.

43090.01 Locations d’expositions

Le montant de ces locations est toujours difficile à évaluer pour le budget, car dépendant des demandes extérieures. De plus, la location d’expositions a aussi un impact sur les charges (préparation du matériel à louer).

Musée d’ethnographie

46360.00 Subventions des orga. privées à but non lucratif

En réponse à une question, il est expliqué que la SKKG est la « Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte », une fondation philanthropique.

Jardin Botanique

L’année 2025 sera la dernière année de la convention 2022-2025 qui lie la Ville, l’Université de Neuchâtel et la Fondation du jardin botanique. Des discussions auront dès lors lieu en 2025 pour préparer une nouvelle convention.

Il est souligné que le budget 2025 correspond aux engagements confirmés par l’Université dernièrement en termes de soutien financier pour 2025.

42500.00 Ventes

Le montant prévu correspond au montant encaissé aux comptes 2023. Cela dépend beaucoup de la météo et des nouveaux livres mis en vente.

Service de la cohésion sociale

Le service a été largement réorganisé en 2024, suite au transfert des mesures d'intégration professionnelle (EG 134.05) au Service de l'action sociale. Cela a permis au Service de se doter d'un nouvel organigramme, qui s'organise autour de trois offices :

- Office de l'intégration et de la cohésion sociale (134.07 et 134.04) ;
- Office de la jeunesse (134.06) ;
- Office des infrastructures culturelles et cultuelles (134.01, 134.03 et 134.08).

La nouvelle cheffe de service a pris ses fonctions au 1er octobre dernier. Précédemment déléguée à l'intégration, son ancien poste est au concours. De plus, un nouveau poste a été créé en 2024 dans ce service, celui de chargé-e de missions égalité, diversité et intégration (EDI). Ce poste a pour but d'appliquer la feuille de route éponyme, qui vise à ce que l'administration soit exemplaire en la matière, et que les prestations de la Ville soient accessibles à l'ensemble de la population. Ce travail se fera en collaboration avec les autres services de la Ville, en particulier avec le Service des ressources humaines par le biais de formations et d'ateliers.

Les changements à la direction du service sont l'occasion pour celui-ci de faire le point en 2025 sur les prestations offertes, leurs pertinences et les éventuelles adaptations nécessaires.

Dans le domaine de la jeunesse, la participation sportive et civique a été largement encouragée ces dernières années. En 2025, le but est de développer l'accompagnement à l'âge adulte. Cela passera notamment par une refonte de la soirée d'accueil des majorant-e-s.

Dans le domaine de l'intégration, la Semaine d'actions contre le racisme (SACR) fête ses 30 ans, avec une édition sur le thème du racisme décomplexé. Dans ce cadre, le Service de la cohésion sociale entend proposer un spectacle d'humour intitulé « rire ensemble contre le racisme ». Le but est de réfléchir au racisme au sens large, dans le quotidien. Outre améliorer le « vivre ensemble », il s'agit aussi de favoriser l'intégration des migrants.

Les subventions sont octroyées par le Service, comme cela ressort des groupes 36 – charges de transfert. Mais le Service a aussi pour mission d'accompagner et de soutenir les associations en termes humains et logistiques.

134.01 Case à chocs

Le fonctionnement de la Case à chocs est le suivant : une convention de partenariat lie l'association (association de coordination de la Case à chocs – ACDC) à la Ville de Neuchâtel ; celle-ci définit les moyens mis à disposition par chacun des partenaires. L'association gère le lieu, les activités, la recherche de fonds ainsi qu'une partie des ressources humaines ; la Ville met à disposition les équipements techniques propres au bâtiment ainsi que du personnel spécialisé (4.8 EPT) et octroie une subvention annuelle pour le soutien à la scène musicale neuchâteloise.

134.07 Intégration sociale

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Il s'agit d'un montant important, qui inclut notamment des conventions de prestations avec des partenaires importants tels que RECIF, l'EPER ou encore le Centre des Loisirs (animation hors-murs et médiation urbaine).

Service des ressources humaines

107.00 Service des ressources humaines

Le changement à la tête du service en mars 2025, suite au départ à la retraite de la titulaire, est un enjeu important. La mise en place d'outils RH, notamment l'implémentation d'un SIRH (système d'information des ressources humaines), sera une des premières missions du prochain chef de service. Cela permettra de suivre le cycle de vie des collaborateurs-rices, non seulement pour le Service des ressources humaines, mais également pour les responsables, de leur entrée en fonction jusqu'à la fin de leur activité au sein de la Ville. Il deviendra dès lors possible de générer des indicateurs RH consolidés pour l'ensemble de la Ville.

Le télétravail est une possibilité offerte aux collaborateurs-rices sous certaines conditions. Un télétravail complet n'est pas souhaité, car la Ville souhaite cultiver l'esprit d'équipe qui se développe sur le lieu de travail et le sentiment d'appartenance de son personnel.

La fusion des communes a désormais été largement absorbée (harmonisation des fonctions, des contrats, des conditions, etc.) en une législature. Cela permet désormais de réorienter les priorités du service.

Depuis 2021, sur la base d'indicateurs d'absence longue durée, il est constaté une augmentation des cas maladie du personnel de la Ville

(sinistralité maladie), en particulier les affections psychiques. Si ce constat est similaire chez de nombreux autres employeurs, la Ville a cependant décidé un plan d'action pour professionnaliser le soutien et l'aide apportés au personnel et pour tenter d'endiguer l'évolution de la sinistralité, voire de la diminuer. Dès 2025, la Ville a fait le choix de professionnaliser son soutien. Ainsi, le personnel pourra être orienté et pris en charge via une plateforme professionnelle de soutien et d'aide pour le personnel en lien avec les risques psycho-sociaux (RPS). En 2025, la stratégie santé au travail, débutée en 2024, sera renforcée et axée sur la sensibilisation et la formation des cadres sur certaines thématiques en particulier.

Au budget RH global de la Ville, la pleine indexation a été prévue (+1.3%), ainsi qu'un rattrapage de +0.1%, pour un total de 1.4%.

La politique des trois cercles est appliquée lors des recrutements : d'abord mise au concours à l'interne, puis à l'Office régional de placement (mesures d'insertion professionnelle), puis finalement à l'externe (mise au concours ordinaire). De plus, de nombreuses personnes engagées sous contrat d'insertion socio-professionnelle (ISP) se trouvent dans les services, ce qui aboutit certaines fois à des contrats à durée indéterminée.

Conclusion

S'effectuant sur une période de temps limitée, les travaux budgétaires de la commission financière se déroulent à flux tendus. Le fait d'avoir reçu le rapport concernant le budget après les délais minimaux a encore compliqué la tâche des commissaires qui somment le Conseil communal de tenir à l'avenir les délais réglementaires dans le respect de leur travail de milice.

Le budget 2025 se situe dans la continuité des efforts et des politiques entrepris depuis quelques années, notamment s'agissant de l'assainissement des finances communales et des choix d'investissement (REMO). En parallèle, il reflète également une nouvelle dynamique liée à une attractivité résidentielle renforcée, à la mise en œuvre de nouveaux projets et à la réorganisation de l'administration communale.

Dans ce sens, il est porteur d'espoir même si les défis à venir sont complexes et nombreux et qu'il ne sera pas toujours possible de profiter d'une conjoncture économique aussi favorable.

Les questions de la maîtrise des charges de transfert et de la répartition des tâches avec le Canton deviennent de plus en plus lancinantes. Quant au programme d'allègement des finances fédérales, il devrait également

affecter les finances de notre Commune mais dans une temporalité et des proportions encore inconnues.

Pour conclure, notons encore que les commissaires ont unanimement salué les efforts entrepris pour améliorer la présentation du budget et ont souligné la lisibilité du rapport concernant le budget 2025. Il a ainsi joué un rôle essentiel pour nourrir les discussions dans les cinq sous-commissions. Ces discussions se sont déroulées à la satisfaction de toutes et tous. Que les intervenant.e.s soient ici chaleureusement remercié.e.s pour leurs présentations et leurs réponses aux questions ainsi que pour leur travail et engagement au service de notre collectivité.

Les rapports des sous-commissions ont été approuvés de la manière suivante :

Sous-commission I : Pour 15 / Contre 0 / Abstention 0

Sous-commission II : Pour 14 / Contre 0 / Abstention 0

Sous-commission III : Pour 14 / Contre 1 / Abstention 0

Sous-commission IV : Pour 15 / Contre 0 / Abstention 0

Sous-commission V : Pour 14/ Contre 0 / Abstention 0

Les 3 projets d'arrêtés sont préavisés par la Commission financière de la manière suivante :

Arrêté I : Pour 14 / Contre 0 / Abstention 0

Arrêté II : Pour 14 / Contre 0 / Abstention 0

Arrêté III : Pour 14 / Contre 0 / Abstention 0

Le présent rapport est adopté par la Commission financière à l'unanimité.

Neuchâtel, le 26 novembre 2024

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIÈRE:

La présidente,	Le rapporteur,
Sylvie Hofer-Carbonnier	Camille Gonseth

Projet I

ARRETE
CONCERNANT LE BUDGET
DE LA VILLE DE NEUCHATEL POUR L'EXERCICE 2025

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2025 est adopté. Il se résume comme suit :

a) Le compte de résultats	**Fr.**
Charges d'exploitation	340'262'827
Revenus d'exploitation	-330'571'125
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	9'691'702
Charges financières	11'801'400
Revenus financiers	-26'113'100
Résultat provenant de financements (2)	-14'311'700
Résultat opérationnel (1+2)	-4'619'998
Charges extraordinaires	19'561'225
Revenus extraordinaires	-6'175'000
Résultat extraordinaire (3)	13'386'225
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	8'766'227

b) Le compte d'investissements	
Dépenses bruttes	84'213'150
Recettes	-27'666'125
Ecart statistique	-8'482'491
Dépenses nettes	48'064'534

c) Pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	11'510'800
Recettes	0
Dépenses nettes	11'510'800

Art. 2

Le Conseil communal est chargé de l’exécution du présent arrêté.

Projet II

ARRETE
CONCERNANT LES CREDITS POUR FAIRE FACE A DES IMPREVUS POUR L'EXERCICE 2025

(Du …)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 7 juin 2021,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Un crédit budgétaire total de 1'350'000 francs au plus est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'investissement imprévues.

Art. 2

Le montant indiqué à l'article premier est réparti aux dicastères / aux services de la manière suivante :

a) Infrastructures	400'000
b) Patrimoine bâti	350'000
c) Culture et intégration	50'000
d) Sports	50'000
e) Eaux	500'000
Total	1'350'000

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet III

ARRETE
CONCERNANT LES DEPENSES PORTEES A L'ACTIF DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2025

(Du …)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 7 juin 2021,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Un crédit budgétaire annuel total de 2'000'000 francs est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'entretien portées à l'actif du patrimoine administratif.

Art. 2

Ce montant fera l'objet d'un amortissement moyen de 3%. Il sera pris en compte par le Service du patrimoine bâti.

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.